



LA PECHE ARTISANALE FACE AUX DEFIS DE LA COVID-19 AU SENEGAL

Rougyatou KA₁, Elisabeth GUEYE₂

1 Doctorante-Géographe des dynamiques territoriales à l'UGB, chercheure à l'IPAR

2 Chercheure à l'IPAR



Table des matières

Sigles et abréviations	3
Remerciements	4
Résumé	5
Introduction	6
Contexte et Problématique	7
Méthodologie de recherche.....	8
Analyse documentaire	8
Phase de terrain	9
Traitement des données et rédaction du rapport	11
1. Situation de référence des chaînes de production et de distribution.....	11
1.1. Raréfaction des ressources halieutiques	12
1.1.1. Que disent les statistiques ?	12
1.1.2. Les explications qui sous-tendent la raréfaction des ressources	13
1.2. Problèmes infrastructurels et organisationnels	14
2. Bouleversement des systèmes de production et de distribution.....	15
2.1. Des perturbations dans la chaîne de production halieutique.....	15
2.1.1. Une campagne de pêche bouleversée, des horaires de travail perturbés, un accès difficile aux zones de pêches	16
2.1.2. Baisse relative des prises	20
2.2. Des perturbations dans la chaîne de distribution	21
2.2.1. Difficultés d'accès des mareyeurs et transformatrices aux mises à terre	21
2.2.2. Difficultés dans l'écoulement des produits halieutiques	23
2.2.3. Baisse drastique des prix du poisson	26
3. Situation économique des communautés de pêcheurs dans le contexte de Covid-19	27
3.1. Difficultés financières	28
3.2. Acteurs les plus touchés et chômage technique	28
4. Stratégies d'adaptation et accompagnement des acteurs.....	29
4.1. La lutte contre la propagation du virus dans les lieux de pêche	29
4.2. Des stratégies dans l'accès aux produits pêchés	30
4.3. L'accompagnement des acteurs en question	30
4.4. L'assouplissement des mesures, quels effets ?	30
5. Recommandations aux acteurs professionnels et autorités étatiques	31
6. Pistes de recherche	33
Références citées	34
ANNEXE.....	37
Annexe 1 : Note méthodologique Global.....	37
Etudier les effets du COVID-19 sur des chaînes de valeur agricoles au Sénégal: Rappel du contexte et des objectifs de l'étude	37
Objectifs de la note	37
Approche méthodologique des chaînes de valeur agricoles ciblées	38
Annexe 2 : Guide d'entretiens.....	39



Sigles et abréviations

AMP : Aires Marines Protégées

CLPA : Conseil local de pêche artisanale

CONIPAS : Conseil national interprofessionnel de la pêche artisanale au Sénégal

CRODT : Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye

DPM : Direction des pêches Maritime

FENAGIE-PECHE : Fédération Nationale de GIE de Pêche

IPAR : Initiative Prospective Agricole et Rural

INN : (pêche) Illicite, Non déclarée et Non règlementée

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

MEPC : Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération

MPEM : Ministère de la pêche et de l'économie maritime

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PA : Pêche artisanale

PI : Pêche industrielle

SDPST : Service Départemental des Pêche et de la Surveillance de Thiès

VEC : Valeur Economique Commerciale

ZEE : Zone économique exclusive



Remerciements

Ce travail d'étude est réalisé sous l'appui financier et technique de la Direction exécutive de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), en collaboration avec les acteurs territoriaux de la pêche artisanale.

Nous tenons ainsi à remercier le Directeur Exécutif de l'IPAR, Dr Cheikh Oumar BA, et le Directeur de recherche de l'IPAR, Dr Ibrahima Hathie, pour le financement et l'accompagnement technique. Ils ont manifesté leur appui et intérêt durant tout le long du processus. Nous associons aux remerciements les collègues de l'IPAR pour les moments d'échange méthodologique très productifs.

Nos remerciements vont également aux acteurs des systèmes de pêche, notamment les conseils locaux de pêche artisanale de Mbour, Rufisque, Cayar et Saint-Louis pour leur collaboration et leur intérêt manifeste qui justifient sans doute leur générosité dans le partage d'informations. Nos échanges constructifs, que nous espérons fidèlement rendus, ont permis d'alimenter cette étude sur les défis de la Covid-19 dans les systèmes de pêche artisanaux au Sénégal.

Pour finir, nous remercions les relecteurs et évaluateurs du rapport, Dr Taïb DIOUF, Dr Ibrahima CISSE, Dr Cheikh Oumar BA, Dr Sidy TOUNKARA pour améliorer la qualité du rapport grâce à des observations constructives depuis le début de l'initiative.





Résumé

La covid-19 s'est transformée en un choc économique dans beaucoup de pays faisant appel à des stratégies de riposte pour limiter ses conséquences. Pour endiguer la propagation de la pandémie, le Sénégal a instauré l'Etat d'urgence, avec l'interdiction des transports interurbains, un couvre-feu de 20h à 6h¹ et la fermeture des frontières. Ces mesures se sont transformées en de véritables contraintes pour les systèmes productifs économiques, notamment la pêche artisanale. Fidèle à sa mission de veille prospective, l'IPAR a initié une multitude d'études sur les « effets de la COVID-19 sur les secteurs économiques clés du Sénégal », notamment la pêche artisanale (PA) à laquelle le présent rapport est consacré. L'étude sur « La pêche artisanale face aux défis de la Covid-19 au Sénégal » a pris forme autour de la question de recherche suivante : comment les chaînes de production et de distribution des produits halieutiques pourraient être affectées par la Covid-19 ?

Les systèmes de pêche artisanaux sont tributaires, dans le cadre de leur fonctionnement, d'un ensemble de conditions notamment la libre circulation des pêcheurs dans les eaux maritimes sénégalaises, l'accès aux centres de débarquement, la fluidité des systèmes de transports inter-régionaux, interterritoriaux et aéroportuaires. Les mesures d'atténuation du choc sanitaire au Sénégal ont eu la particularité de bouleverser le fonctionnement de ces systèmes de production et de distribution.

Les bouleversements observés dans les systèmes productifs sont relatifs aux perturbations des heures de travail, aux problèmes d'accès aux zones de pêche, à la réduction du temps de pêche, à la restriction des libertés et opportunités du pêcheur et la baisse relative des prises. A ces problèmes, s'ajoutent la perturbation de la chaîne de distribution relative au ralentissement du mareyage national et sous-régional des produits halieutiques. Le retrait des banabanas et clients de la chaîne de mareyage et le gel des exportations ont grandement contribué à ces dérèglements. Par conséquent, les acteurs de la PA (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices) ont dû faire face à de véritables contraintes financières. L'absence quasiment de banabanas, de la clientèle dans les circuits de distribution et le gel des exportations auraient fortement affecté la situation financière des acteurs de la PA. Le retour sur investissement des acteurs est ainsi très incertain. Certains ont été même contraints d'aller en chômage technique.

Considérant ces bouleversements, quelle a été la place de ces acteurs ou plus globalement de la PA dans le programme de résilience économique et sociale édicté par le Sénégal ? Les résultats de l'étude ont montré l'absence de stratégies d'accompagnement de l'Etat aux acteurs de la pêche artisanale. De l'Etat, ils attendaient un appui concerté pour une durabilité du secteur ou à la limite un appui financier ponctuel pour un rebondissement du secteur. Ces résultats de recherche ont permis d'émettre quelques recommandations à l'attention des acteurs étatiques et professionnels.

Note 1. *Le couvre feu sera ensuite élargi de 21h à 5h*



Introduction

A l'instar des autres pays du monde, le Sénégal a, depuis le 02 mars 2020, rejoint la liste des pays touchés par la covid-19. Le pays comptabilise à ce jour 14044 cas déclarés dont 3663 patients sous traitement et 292 décès². Des mesures d'endiguement de la crise sanitaire sont prises dès le 23 mars 2020 relatives à l'état d'urgence (couvre-feu de 20 heures à 6 heures sur l'étendue du territoire national, limitation des déplacements interrégionaux et inter-agglomérations) et à la fermeture des frontières terrestres, aériennes et maritimes. Elles ont été complétées par un programme de résilience économique et sociale, afin de renforcer le système de santé (mesures barrières) et soutenir les ménages, la diaspora et les entreprises (MEPC, 2020).

Toutes ces mesures, bien qu'effectivement mises en œuvre par les populations et les entreprises, n'ont pas encore totalement montré leur efficacité face au « nouvel ennemi commun du monde » qui continue de gagner du terrain au Sénégal. Si l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) affiche une faible létalité (3%) de la Covid-19 malgré sa morbidité très élevée (OMS, 2020), les économistes prévoient des perspectives incertaines avec une crise économique dont les conséquences financières, économiques, sociales, politiques seront similaires, sinon pire, que celles de la crise de 2008. La pandémie est responsable des ralentissements notés à l'échelle mondiale dans les systèmes productifs économiques et sociaux, notamment dans les secteurs d'activités en résonance avec la mondialisation (Thierry H., 2020).

La crise sanitaire de COVID-19 s'est ainsi transformée en un choc économique dans beaucoup de pays faisant appel à des stratégies de riposte pour limiter ses conséquences. Des initiatives, portées par des acteurs de développement (Etats, partenaires techniques et financiers, institutions de recherche, société civile, organisations paysannes etc.), sont prises à différents niveaux : national, sous régional et mondial (Vall E. et al., 2020, Thierry, 2020, Banque Mondiale, 2020, GRI-COVID19-ARCES, 2020). Elles partagent toutes le même objectif : répondre à l'urgence sanitaire et économique de la manière la plus efficace et pragmatique possible.

Conformément à son rôle de veille prospective ayant pour objectif d'influencer favorablement les politiques publiques, l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) a initié une multitude d'études sur les « effets de la COVID-19 sur les secteurs économiques clés du Sénégal ». Compte tenu de ses centres d'intérêts et de l'importance de l'agriculture (au sens large), des secteurs de production agricole ont été ciblés : les céréales, l'horticulture, l'élevage et la pêche artisanale (PA) dont le présent document est consacré.

Note 2. Situation nationale et mondiale de la Covid-19 à la date du 08 septembre 2020 (<https://covid19.sec.gouv.sn/>)



Contexte et Problématique

La pêche joue un rôle stratégique dans la sécurité économique, alimentaire et sociale, en termes de création d'emplois, de richesses et d'équilibre de la balance commerciale. Elle contribue à hauteur de 7,1 % au PIB du secteur primaire en 2017 (Mballo, 2018). Sa valeur commerciale est ainsi évaluée à hauteur de 272 466 milliards de franc CFA en 2018 et elle emploie directement ou indirectement plus de 600 000 personnes (DPM, 2018), voire plus comme le rappelle le Pr Demba Sow (2015) entre « 1 600 000 à 2 000 000 de personnes sont dépendantes du secteur ». La pêche maritime qui réalisait une production de 524 851 tonnes de produits halieutiques en 2018 est structurée autour de deux types: la pêche industrielle (PI) totalement tournée vers l'exportation (avec une part de 24 % des débarquements) et la pêche artisanale (PA) qui assure 76 % des mises à terre (DMP, 2018) et fournit les 94 % des 600 000 emplois directs et induits (Sow, 2015).

En plus de sa contribution aux exportations (21 614 tonnes réparties en produits transformés (92 %) et frais (8 %), la pêche artisanale contribue à la sécurité alimentaire (56 % des débarquements et 48 % des 38 924 tonnes transformées artisanalement au Sénégal). Elle participe aussi à la stabilité socioéconomique d'une bonne partie des communautés du littoral occupant les principaux maillons (pêche, mareyage, transformation), en plus des dynamiques annexes allant des porteurs, micro-mareyeurs (lag-lagal), aux transporteurs et autres acteurs connexes : charretiers (borom-sarettes) et détaillants dans les marchés (urbains et ruraux), notamment dans les quais de débarquement. Derrière ces chiffres encourageants, le secteur de la pêche, particulièrement la pêche artisanale est confrontée présentement à d'énormes difficultés consécutives à un accroissement inconsidéré de la pression sur les ressources halieutiques entraînant de plus en plus de pénurie. Cette raréfaction s'explique aussi par le développement de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et l'octroi de licences de pêche à des navires étrangers. C'est dans ce contexte, auquel s'ajoutent des difficultés d'acquisition de licences par les pêcheurs artisanaux pour accéder aux zones de pêche des pays de la sous-région (SOW, 2015), que surgit la pandémie de Covid-19. En conséquence, l'offre de produits halieutiques en pleine campagne de pêche 2020 se trouve ainsi réduite et confrontée aux défis du développement des systèmes halieutiques artisanaux. Dès lors, comment ce secteur d'ancrage national et sous-régional arrive-t-il à fonctionner compte tenu des mesures sanitaires prises en mars dernier ?

Devant cette problématique, nous nous proposons de répondre à la question suivante : Comment les chaînes de production et de distribution des produits halieutiques (frais et transformés) pourraient être affectées par la Covid-19 ? Qu'en est-il de la stabilité socioéconomique des communautés littorales tributaires de la pêche artisanale ?



Méthodologie de recherche

Ce travail de recherche sur les effets de la Covid 19 sur la pêche artisanale au Sénégal s'inscrit dans le cadre la dizaine de recherches engagée par IPAR sur les effets de la pandémie sur les secteurs économiques clés du Sénégal. Trois entrées thématiques ont été privilégiées dans l'élaboration de cette étude : exploitation familiale, chaîne de valeur et bases de données. La pêche artisanale est ici considérée comme une chaîne de valeur même si dans l'analyse du secteur on pourrait recourir à l'approche exploitation familiale et/ou base de données pour davantage appuyer les résultats.

Au préalable, il faut rappeler que le choix des chaînes de valeur a été fait sur la base des secteurs agricoles ayant un poids considérable sur l'économie nationale. En concordance avec la note conceptuelle élaborée pour l'étude des chaînes de valeur, la méthodologie a été systématisée autour de trois principales étapes : (i) une revue bibliographique, (ii) la collecte (entretiens téléphoniques et/ou via les réseaux sociaux), (iii) l'analyse des données et la rédaction du rapport.

Analyse documentaire

Le travail documentaire a été fondamental dans la caractérisation de la pêche artisanale au Sénégal, notamment dans l'identification de ses performances et problèmes de développement.

Dans ses premières orientations, la revue documentaire a consisté à déterminer la place du secteur de la pêche artisanale dans l'économie nationale, à faire une typologie des acteurs et à identifier les principaux maillons et leur fonctionnement. Les références convoquées pour appuyer les éléments de diagnostic du secteur et la structuration de la chaîne valeur ont été principalement les documents officiels publiés par la Direction des Pêches Maritimes : (i) la « Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA) 2016 – 2023 », (ii) le « Rapport des résultats généraux des pêches maritimes de 2018 », (iii) certaines publications du CRODT (DEME et KEBE, 2000 ; THIAO et NGOM-SOW, 2013) et, (iv) d'autres rapports (IRD, 2014 ; SOW, 2015 ; KA, 2017 ; MBALLO, 2018).

Très rapidement, nos lectures ont évolué vers des articles de presse écrite et audiovisuelle pour suivre en temps réel l'actualité du secteur, en lien avec la crise sanitaire. Le suivi systématique de l'actualité a permis de renseigner la situation sous régionale (COMMODAFRICA, 2020 ; Guineematin.com, 2020) et national (APS, 2020) du secteur de pêche artisanale dans le contexte de la covid-19. L'analyse de ces premières informations a donné lieu à une première publication « choc économique de covid-19 sur la pêche artisanale au Sénégal » qui a jeté les premières bases d'une réflexion prospective sur la pêche artisanale face à la covid-19 (KA, 2020) dont le présent rapport constitue le prolongement.

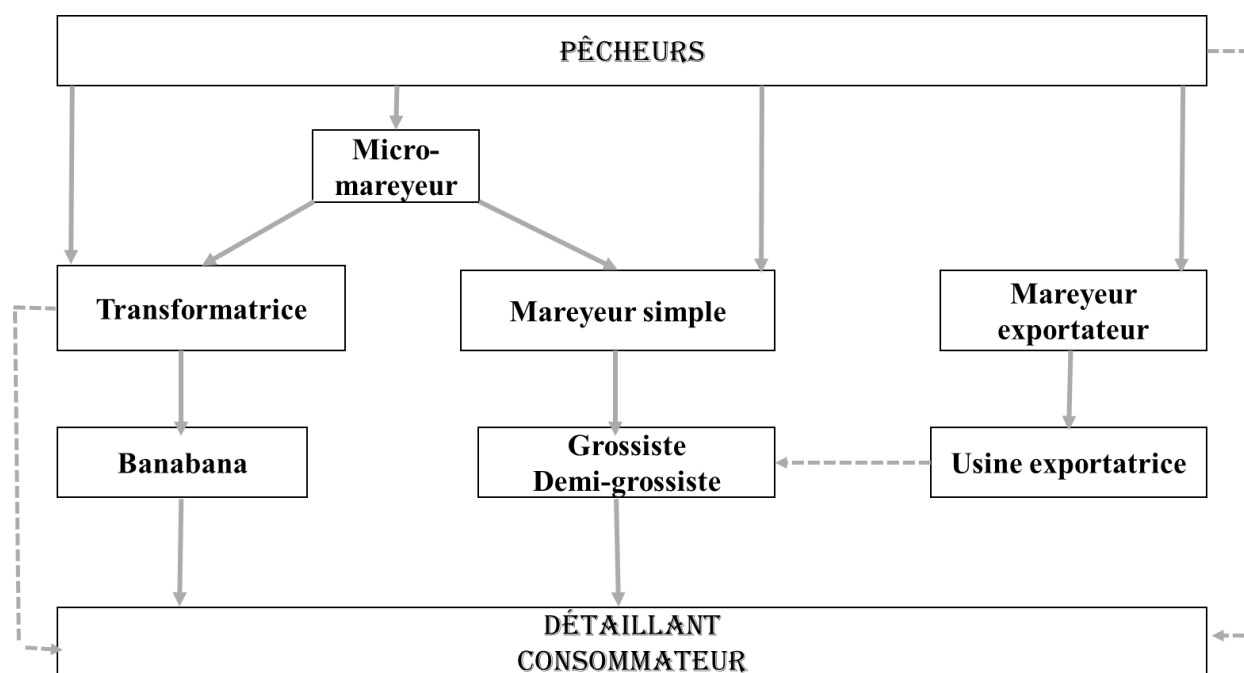


Phase de terrain

Choix du champ et des zones d'investigation

En plus du maillon de production (produits frais et séchés), le maillon de distribution (mareyage) constitue un pilier de la chaîne de valeur de la PA (cf. figure1). Dans l'analyse des effets de la crise sanitaire sur la PA, ces deux maillons (production et distribution) ont été mis en avant pour arriver à la vérification de notre hypothèse. Précisons que le volet transformation a été intégré dans la chaîne de production, ce qui justifie l'usage du terme « produits halieutiques frais et séchés ». Bien que n'étant pas anodin, le volet consommation qui aurait pu permettre de comprendre les effets de la Covid sur la sécurité alimentaire locale et nationale, n'a pas été explicitement abordé. L'étude s'est plutôt centrée sur l'activité de pêche, la transformation, le mareyage ainsi que les stratégies d'adaptations des acteurs. Par conséquent, elle cible les pêcheurs, les mareyeurs et les transformatrices.

Figure 1 : Chaîne de valeur de la pêche artisanale au Sénégal



Rougyatou KA, 2017

Les arbitrages de l'étude ont aussi concerné le ciblage des centres de pêche à étudier. La pêche artisanale maritime touche 7 circonscriptions administratives : Thiès, Saint-Louis, Dakar, Fatick, Kaolack, Louga et Ziguinchor. L'approche régionale des implications de la Covid 19 sur les systèmes de PA serait certes intéressante à mener en termes d'analyse comparative, mais par soucis d'efficacité et des contraintes liées aux conditions de réalisation de l'étude (télétravail), nous avons adopté l'approche par centre de pêche. Nous avons ainsi considéré quatre (4) centres de pêche répartis dans trois régions stratégiques dans la production halieutique artisanale :



- Les centres de Cayar et Mbour de la région de Thiès
- Le centre de Saint-Louis de la région du même nom
- Le centre de Rufisque de la région de Dakar

Figure 1 : Cartographie des centres de pêche étudiés



Le choix de ces centres n'est pas fortuit. Ils contribuent fortement à la sécurité alimentaire et sociale (territorial et national), et disposent des réseaux professionnels structurés pouvant faciliter l'accès données recherchées. Par ailleurs, chacun de ces centres dispose d'un Conseil Local de Pêche Artisanale (CLPA) regroupant tous les acteurs-cibles (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices). Nous avons privilégié les CLPA comme point d'entrée pour la collecte et le traitement des données.

Collecte des données

Après la validation des champs et des zones d'investigation, nous avons procédé aux entretiens pour recueillir des données (essentiellement qualitatives) auprès des acteurs. Les questions posées ont pris trois orientations majeures (cf. guide d'entretien). Il s'agissait d'abord de faire l'état des lieux des chaînes de production et de mareyage avant la pandémie pour connaître la situation de référence du centre de pêche ; ensuite d'identifier les changements survenus avec la Covid-19 ; enfin de déceler les stratégies d'adaptation.



De manière spécifique, le guide a été orienté suivant le type d'acteur. Pour le pêcheur, les questions ont porté sur les perturbations observées dans la planification de la campagne de pêche, les quantités pêchées, la qualité et les types de produits, les modalités de travail (horaires de travail, accès aux zones de pêche et aux lieux de débarquement, principaux clients et marchés d'écoulement des produits). Une bonne partie de ces questions a été aussi adressée aux mareyeurs. Les contraintes liées à la crise sanitaire ont été ensuite abordées pour savoir si les mareyeurs accèdent aux produits de manière suffisante et s'ils parvenaient à l'écouler. Pour l'ensemble des acteurs, les mesures d'accompagnement durant la crise sanitaire ont été abordées ainsi que les stratégies d'adaptation individuelles et collectives. Nous n'avons pas manqué d'aborder avec eux les leçons apprises de cette crise et les recommandations qu'ils promeuvent. Aussi pour chaque nouvelle information recueillie chez un acteur, nous donnions l'opportunité aux autres d'y apporter des éclaircissements. C'était le cas par exemple du débat sur les mesures d'accompagnement que l'Etat aurait dû mettre en place pour soutenir la pêche artisanale en cette période de crise.

Le principe de saturation a été privilégié dans la détermination de la taille de l'échantillon par centre et par catégorie d'acteurs. Autrement dit, le nombre de personnes à enquêter n'a pas été défini à l'avance. Le nombre d'entretiens réalisés a ainsi été déterminé en fonction de la redondance des informations au sein d'une catégorie d'acteurs. Ce travail de terrain a été réalisé sur la période du 12 mai au 03 juin 2020.

Traitement des données et rédaction du rapport

Nous avons adopté une démarche itérative entre la recherche documentaire et les données collectées (entretiens et statistiques de la DPM et des Services de pêche déconcentrés)³. Les résultats de recherche se structurent ainsi autour de 5 axes : (i) la situation de référence des chaînes de production et de distribution; (ii) les bouleversements observés dans ces systèmes de production et de distribution (iii) la situation économique des communautés de pêcheurs ; (iv) les stratégies d'adaptation et l'accompagnement des acteurs; (v) les enseignements, recommandations et perspectives de recherche.

1. Situation de référence des chaînes de production et de distribution

Pour dissocier les problèmes du secteur des effets de la crise sanitaire, il nous semble essentiel d'établir la situation qui prévalait dans les centres de pêches avant l'introduction de la covid-19 au Sénégal. Les résultats des entretiens confirmés par la documentation (Sow, 2015, DIALLO, 2017) nous amènent dans une situation bidimensionnelle marquée par la raréfaction de la ressource et des problèmes infrastructurels et organisationnels du secteur qui limiteraient la dynamique du secteur.

Note 3. Les données statistiques, notamment celles du Service Départemental des Pêches et de la Surveillance de Thiès, ont été collectées dans le cadre de nos recherches doctorales sur « la résilience des territoires de pêche dans le contexte de l'exploitation gazière au Sénégal »



1.1. Raréfaction des ressources halieutiques

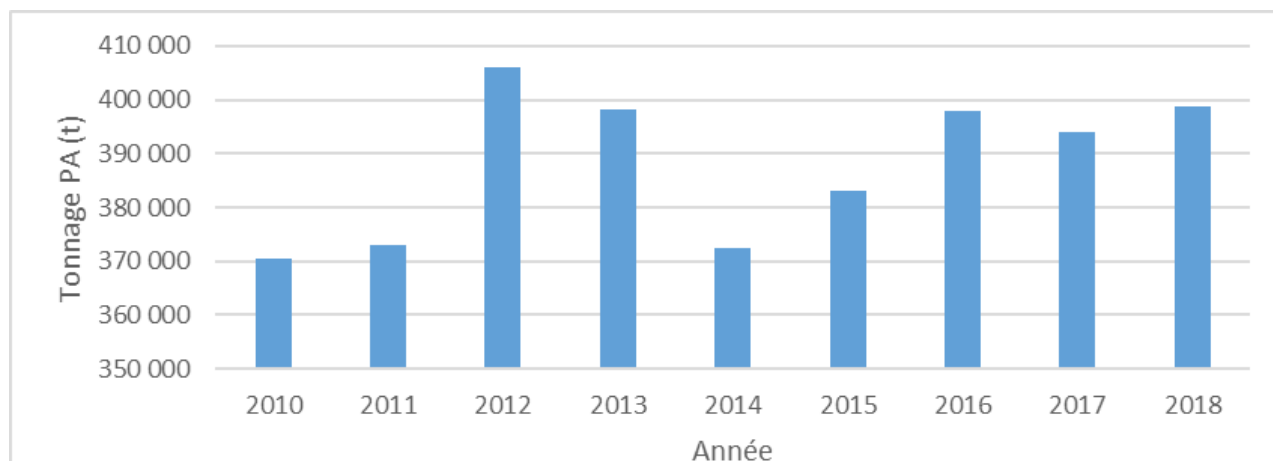
« A cause de la pression énorme sur les ressources et les effets du changement climatiques, la mer n'a pas été généreuse cette année. Par conséquent, la campagne de pêche n'a pas démarré dans les meilleures des conditions à Mbour. »

Moustapha Senghor, Pêcheur à Mbour, entretiens du 19 mai 2020

1.1.1. Que disent les statistiques ?

Le phénomène de la raréfaction des ressources halieutiques est décriée au niveau national même si l'évolution globale des mises à terres de la PA semble suivre une courbe en dents de scie (cf. figure 2).

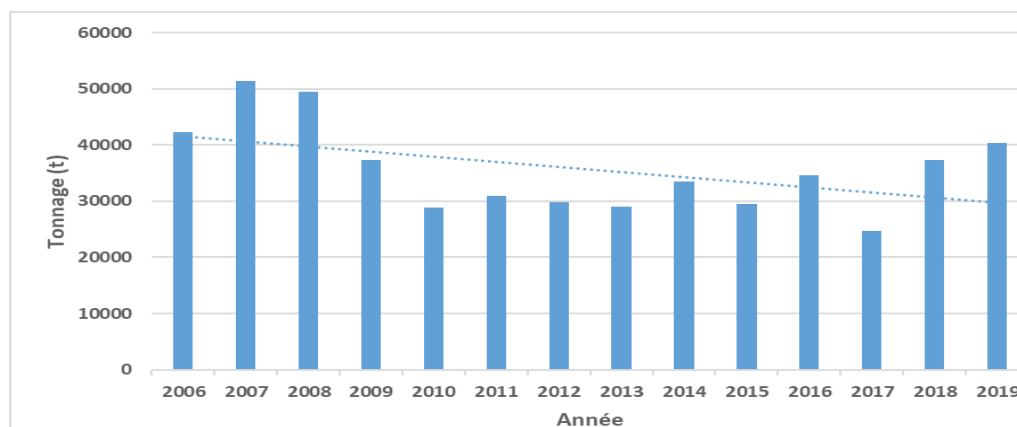
Figure 2 : Evolution de la production halieutique artisanale de 2010 à 2020 au Sénégal



Source des données : DPM, 2018

Pour une valeur de 370405 tonnes en 2010, la production de la PA a enregistré une évolution de 9.6 % (405974 tonnes) pour connaître une croissance négative de 8.2 % en 2014 (372548 tonnes) avant d'avoisiner les 400 000 tonnes en 2018 (cf. figure 2). Un zoom sur les statistiques territoriales pourrait permettre de mieux saisir l'acuité de la raréfaction de la ressource exprimée par les acteurs de la PA.

Figure 3 : Evolution des débarquements à Cayar sur les 14 dernières années



Source des données : SDPST, 2020



Les données du Service Départemental des Pêches et de la Surveillance de Thiès (SDPST) permettent d'apprécier la situation territoriale.

1.1.2. Les explications qui sous-tendent la raréfaction des ressources

Différentes causes sont évoquées pour soutenir l'idée de la raréfaction des ressources halieutiques au Sénégal. Les plus récurrentes sont la surpêche, les changements climatiques et l'utilisation de techniques et d'outils de pêches inadaptées.

Le développement de la pêche industrielle au Sénégal est, dans de nombreux cas, l'argument avancé en première ligne pour expliquer la surexploitation des ressources halieutiques au Sénégal. Les bateaux de pêche auraient une capacité de pêche énorme qui laisse rarement le temps au renouvellement des stocks. Ainsi, le cycle de renouvellement des ressources serait largement au-dessous du rythme de capture. C'est ce que semble soutenir le ministère des pêches dans l'introduction à la Lettre de politique sectorielle quand il reconnaît que « la dynamique de l'exploitation des ressources halieutiques a conduit à un surinvestissement et une sur exploitation de la plupart des ressources halieutiques d'intérêt commercial » (MPEM, 2016 : 6). Et c'est sans doute ce qui explique l'opposition des pêcheurs-artisans à la demande de 56 licences de pêche pour des bateaux étrangers. Si ces licences sont accordées, disent-ils, la PA qui contribue déjà à plus de 75% aux besoins nationaux en protéines animales (Moustapha DEME, 2012) sera menacée.

En plus du besoin de rationalisation du parc piroguier national, de la réalité du changement climatique dans l'espace aquatique (FIDA, 2014), les acteurs de la PA soutenus par certains écrits (SOW, 2015) dénoncent le non-respect de la réglementation sur les bonnes pratiques de pêche par certains d'entre eux avec l'usage du mono filament pour fabriquer les filets de pêche et la faiblesse du suivi du secteur de la part des autorités compétentes.

Cette raréfaction des ressources encouragerait une concurrence déloyale entre les transformatrices dans leur quête de matière première et les usines de production de farine et d'huile de poisson et de produits surgelés, (Maty NDAW, transformatrices à Cayar, entretien du 12 mai 2020). Cette concurrence se joue aussi en mer dans l'accès aux ressources, notamment les petits pélagiques. Elle expliquerait, de l'avis de Fama Sarr, transformatrice et micro-mareyeuse saint-louisienne⁴, les demandes de licences de pêches des pêcheurs sénégalais adressées à la Mauritanie et à la Guinée.

Note 4. Entretien téléphonique du 20 mai 2020.



1.2. Problèmes infrastructurels et organisationnels

Mis à part le coût des facteurs de production (essence, glace pour aller en mer), les résultats des entretiens sur la situation de référence ont montré des contraintes aux niveaux infrastructurel et organisationnel.

La carence d'infrastructures a été avancée par les pêcheurs et mareyeurs pour déplorer l'absence ou l'insuffisance des chambres de stockage des produits de pêche et des usines de fabrication de glace. D'où la position défendue par le coordonnateur du CLPA de Cayar soutenu par le coordonnateur de Saint-Louis et beaucoup d'autres pêcheurs et mareyeurs : « dans beaucoup de quais de pêche au Sénégal, les pêcheurs et mareyeurs souffrent de beaucoup de maux dont les plus criards sont l'absence d'infrastructures de conservation et l'insuffisance voire l'inexistence d'infrastructures de production de glace ». Si certains centres comme Mbour semblent être épargnés des problèmes d'accès à de la glace suffisante, Cayar et Saint-Louis souffrent respectivement de l'absence et de l'insuffisance d'usines de glace. S'y ajoute, pour Saint-Louis, l'absence d'agrément de ses quais pour la vente de poissons. Quel que soit le tonnage débarqué, il faut aller jusqu'à Dakar pour vendre les prises (surtout les espèces nobles) sans compter l'insuffisance de glace pour la conservation.

Aussi, le manque d'organisation du secteur artisanal a été soulevé comme facteur limitant les opportunités et stratégies d'adaptation des acteurs dans ce contexte de crise. M. Abdoulaye SAMB, Coordonnateur technique de la FENAGIE Pêche, membre de la commission consultatif d'attribution des licences de pêches nous dit à ce propos que: « La faiblesse et la pléthore d'organisations de pêcheurs reste un problème dans la PA »⁵. De l'avis de Monsieur SAMB, la PA et ses acteurs gagneraient à éviter la multiplication de cadre et d'organisation en acceptant de se restructurer autour d'organisations fortes comme CONIPAS et FENAGIE PECHE pour non seulement faciliter leur lutte syndicale mais pour permettre une meilleure visibilité des actions gouvernementales et des dynamiques du secteur. Ces insuffisances ont certainement encouragé Saliou Diallo (2017) à formuler ces propos : « Le secteur de la pêche est malade et laissé à son compte, il n'y a pas de rigueur, ni de suivi, ni de contrôle efficace ».

En définitive, ce rappel de la situation de référence de la PA permet de mieux comprendre le contexte et les défis auxquels le secteur de la Pêche artisanale est confronté. Il est à préciser que malgré ces difficultés prè-Covid-19, les acteurs de la PA arrivaient à mener leurs activités tant bien que mal. Même s'il y a divergence quant à leur relative stabilité économique avant-covid-19, tous les acteurs interrogés se sont unanimement accordés sur leur libre circulation dans l'espace maritime et continental du Sénégal, la bonne marche du mareyage surtout pour les poissons demersales destinés à l'exportation, et le prix acceptable des produits frais et transformés. Depuis que la déclaration de guerre contre la covid-19 sanctionnée au Sénégal par l'instauration de l'état d'urgence, toutes les chaînes de production et de distribution ont été bouleversées rendant ainsi vulnérables les acteurs du secteur.

Note 5. Propos recueillis lors du « Débat d'experts paysans sur les effets de la covid-19 et les risques liés à l'octroi des licences de pêche » organisé par WhatsApp par le CNCR et IPAR, 30 Mai 2020.



2. Bouleversement des systèmes de production et de distribution

Les systèmes de pêche artisanaux sont tributaires, dans le cadre de leur fonctionnement, d'un ensemble de conditions notamment la libre circulation des pêcheurs dans les eaux maritimes sénégalaises, l'accès aux centres de débarquement, la fluidité des systèmes de transports inter-régionaux, interterritoriaux et aéroportuaires. Les mesures d'atténuation du choc sanitaire au Sénégal, notamment l'état d'urgence et la fermeture des frontières, ont eu la particularité de bouleverser le fonctionnement de ces systèmes de production et de distribution.



Source : <https://urlz.fr/e4yD>

2.1. Des perturbations dans la chaîne de production halieutique

L'activité annuelle de pêche artisanale est sériée au Sénégal suivant quatre périodes trimestrielles : NOOR pour Janvier-mars ; THIORONE pour Avril-Juin ; NAWETT (hivernage) pour Juillet-Septembre, et LOLLI pour Octobre-Décembre. Les deux premières périodes constituent les maximales de production et les deux dernières les minimales de production pour les centres de pêche de la Grande-côte. La petite côte présente la spécificité d'avoir des productions importantes sur toute l'année suivant les types de pêches et les espèces ciblées. D'où cette inquiétude prononcée des pêcheurs, surtout ceux de la Grande-côte (Cayar, Saint-Louis) regrettant que leurs deux périodes favorites⁶ aient coïncidées avec la crise sanitaire.



2.1.1. Une campagne de pêche bouleversée, des horaires de travail perturbés, un accès difficile aux zones de pêches

« La campagne de pêche démarre à partir de la période LOLLI (Octobre-Décembre) représentant les trois mois qui suivent la période de soudure (Juillet-Septembre). Mais la véritable production s'observe à partir du NOOR, début des premiers cas de covid-19, en mars. Cette maladie s'est introduite au Sénégal au début de la Grande campagne de pêche (mars-juin). Les mesures de riposte qui ont suivi, notamment l'Etat d'urgence, ont sapé la dynamique de la campagne à Cayar et sur toute la côte-nord avec des répercussions négatives sur le temps de pêche, l'accessibilité des zones de pêche et de débarquement. »

Mor Mbaye, Coordinateur du CLPA de Cayar, entretien téléphonique du 16 mai 2020

De la perturbation des heures de travail aux problèmes d'accès aux zones de pêche et de débarquement

Le couvre-feu de 20h à 6h du matin limite les stratégies des pêcheurs dans l'organisation de la navigation, l'accès aux zones de pêches et de débarquement.

Le dispositif organisationnel des pêcheurs, dans la maximisation de leur prise surtout en période de rareté des ressources, a été modifié par l'état d'urgence, qui confère aux pouvoirs déconcentrés (préfecture, gouvernance) la latitude de prendre des mesures idoines pour limiter la propagation du virus au niveau territorial. Parmi ces mesures, figure la fermeture partielle et/ou l'ouverture alternatives des quais et espaces de débarquement au profit des opérations de désinfection et de nettoyage. Elles ont été actées par une série d'arrêtés pris par les préfets des départements où est sis le centre de pêche en question, arrêtés qui se réadaptent suivant l'évolution des mesures. Ils fixent entre autres les heures et jours d'ouverture et de fermeture des quais de débarquement et des sites de transformations.

L'exemple du centre de Mbour est éloquent où les mesures ont été plus sévèrement observées du fait de la morbidité importante qui prévalait dans le département. L'arrêté N°20-072/DMB/P du 25 mars 2020 portant réglementation du fonctionnement des quais de pêche et sites de transformation de produits halieutiques du département stipule dans son article premier :

« En application des dispositifs du décret n°2020-830 du 23 mars 2020 proclamant l'état d'urgence sur le territoire national, les restrictions ci-après sont apportées au fonctionnement des quais de pêche dans le département de Mbour.

a) Les quais de pêche de Mbour, Joal-Fadiouth Pointe Sarène et Ngaparou sont ouverts les lundis, mercredis et vendredis, de 6 heures à 18 heures.

b) Les sites de transformation de produits halieutiques sont ouverts les lundis, mercredis et ven-



dredis, de 6 heures à 18 heures. »

Sur les 7 jours de la semaine, les pêcheurs n'ont droit d'aller en mer que 3 jours et qu'ils doivent restreindre leur activité dans un intervalle de temps limité (6 heures – 18 heures). Saisissant l'énormité des conséquences socioéconomiques que cette mesure allait causer si elle perdurait dans le département, le préfet de Mbour a dû apporter quelques modifications à la date du 31 mars 2020. Elles sont relatives au nombre de jours (les 5 premiers jours de la semaine au lieu de 3 jours) d'heures (6-15 heures au lieu de 6-18 heures) de fonctionnement des lieux de pêche, de débarquement et de transformation.

Des mesures préfectorales assez identiques ont été prises dans les autres centres. Elles avaient toutes un même objectif : limiter la propagation et / ou l'introduction du virus dans les centres de pêche. Leurs contre-effets sur les systèmes de production halieutique sont mesurables suivant un certain nombre de paramètres allant de la perturbation des heures de navigation aux difficultés d'accès aux zones de pêche et de débarquement ainsi qu'à la limitation des prises et des opportunités du pêcheur.

Des modifications organisationnelles imposées. Les pêcheurs avaient l'habitude d'embarquer au milieu de la nuit pour débarquer tôt le matin sur les quais de pêche afin de s'assurer du bon déroulement du mareyage à l'intérieur du pays. Pendant la première période Noor (janvier-mars) où la pêche est plus favorable la nuit, les pêcheurs embarquaient vers 2h du matin pour naviguer entre 3h et 4h, et arriver à destination marine vers 5h. Ce schéma n'étant plus possible avec la Covid-19, le pêcheur va désormais en mer vers 18h ne peut revenir qu'après 6h alors qu'il avait la possibilité de débarquer la nuit pour charrier son produit. Ainsi, il peut arriver qu'une pirogue soit obligée de rester en mer jusqu'à 21h alors qu'elle était dans les dispositions de débarquer aux alentours de 21h. Ce qui peut bien évidemment affecter la qualité du poisson surtout si l'on sait que le stockage des poissons sur une longue durée peut réduire considérablement leur qualité.

L'autre problématique serait liée à la période Thiorone (Avril-juin) équivalant globalement à la pêche du jour et à l'abondance des espèces demersales. Les pêcheurs sont non seulement contraints d'embarquer et de débarquer dans la journée, mais ils n'ont aucune maîtrise sur le respect des heures d'ouverture et de fermeture des quais pour le mareyage de leur produit destiné principalement à l'exportation. Ainsi, c'est tout l'espoir d'une population de pêcheurs, surtout les « ligneurs », qui se trouve anéanti si l'on sait que ces pêcheurs misaient sur la période THIORONE pour rattraper les pertes observées lors des nombreux jours de pêche sans prises de la précédente période.

C'est tout un système de travail qui a été affecté dans son mode de fonctionnement. Les pêcheurs n'ont plus cette latitude de choisir leurs horaires de navigation avec les mesures de restrictions imposées. Et même s'ils parviennent à capturer du poisson en quantité, la qualité des produits n'est pas toujours assurée avec la chaleur qui accompagne habituellement Thiorone et les restrictions qui les forcent à rester en mer pour échapper à d'éventuelles sanctions.



A ces difficultés, s'ajoute la question de l'accès aux zones de pêches.

« Globalement, les petites pirogues (PP) font en moyenne 40-55 km aller et 40-55km retour pour espérer revenir avec du poisson surtout dans ce contexte de rareté des ressources halieutiques. Pour les Grandes pirogues (GP), le temps de trajet vacille entre 100-150km aller et 100-150km retour, soit environ 110km de trajet pour les PP et 300km de trajet pour les GP sans compter le temps de recherche de poisson en mer et le temps de capture. Tout ce travail est à accomplir avant dans un intervalle de temps limité. Ainsi, le pêcheur qui avait la possibilité de pêche sur 6 heures de temps, maintenant ne peut plus dépasser 3 heures de temps, compte non tenu du temps de trajet aller-retour (4 heures). Or, d'après l'arrêté préfectoral, personnes n'a le droit de débarquer ni de vendre sa capture au-delà de 15 heures. »

(Mor Mbaye, ibidem)

La diminution du temps de pêche est, du point de vue des pêcheurs, la problématique majeure que la crise aura causée dans le secteur de la PA. En effet, La distance entre le rivage et les lieux de débarquement du poisson peut être importante.

L'alternance jour de pêche/jour sans pêche, heure de pêche / heure sans pêche a réduit globalement le temps de pêche. Le pêcheur qui travaillait 24h/24h, ne travaille désormais que sur un intervalle de temps très limité. Et le peu de poisson que le pêcheur arrive à capturer n'est pas écoulé dans le temps idéal (avant 15h). Dépourvu de moyens de conservation, le pêcheur est parfois obligé de jeter son produit après pourrissement surtout dans le cas où les transformatrices sont elles aussi dans l'incapacité de récupérer ces « surplus » de production. C'est précisément le cas à Saint-Louis où le fleuve est devenu un lieu de déversoir de poissons pourris (Baye Diallo, Coordinateur CLPA).

« Nous pouvions aller en mer ou débarquer à tout moment. Nous prenions notre départ vers 1h du matin pour revenir vers 13h. Avec la pandémie et le changement des heures de navigation, nous ne pouvons accoster qu'au environ de 19h alors que la fermeture des quais est globalement actée à 15 heures. Dépourvu de moyens de conservation (le quai de Saint-Louis n'ayant ni agrément à l'exportation ni chambre froide), une bonne partie de notre prise pourrit entre nos mains et l'autre partie est bazarde aux transformatrices »

Oumar Dièye, pêcheur à Saint Louis, entretien du 29 mai 2020

S'y ajoute que les espèces demersales dont la pêche demande du temps sont difficilement accessibles avec les changements observés.

La « vulnérabilisation » des pêcheurs est ainsi actée si l'on sait que le virus s'est introduit au



Sénégal en pleine campagne de pêche (les périodes Noor et Thiorone) et que les acteurs de la pêche artisanale, par ailleurs totalement dépendants des banques pour financer les facteurs de production, avaient déjà pris des prêts qu'ils devront rembourser quelle que soit l'issue de la campagne de pêche. Ainsi, la vie de plus 70 000 pêcheurs (DPM, 2018) et de leurs familles est hypothéquée.

Restriction des libertés et opportunités du pêcheur

Au-delà de la liberté de se mouvoir dans la ZEE, il était permis aux pêcheurs de débarquer leurs prises dans le centre de débarquement où ils pensent trouver plus d'opportunités de vente. Le pêcheur comptait sur cette liberté pour maximiser ses prises et opportunités. Les pêcheurs de Mboro, de Fass-boye, etc. avaient ainsi la possibilité de venir à Cayar pour une meilleure vente de leurs prises et vice-versa. Avec la Covid-19, ces pêcheurs sont désormais obligés de débarquer dans leurs zones d'origine. La restriction des débarquements inter-frontière maritime a mis au point-mort toute la dynamique qui prévalait dans les centres de débarquements. A Cayar par exemple, des pêcheurs venaient de partout pour accoster et vendre leur prise. Les mareyeurs comptaient justement sur cette mobilité des pêcheurs pour remplir leurs camions de mareyage.

« A cette heure de la campagne de pêche, j'assurais un volume de 60 tonnes essentiellement composé de poissons privilégiés par les usines coréennes sises à Cayar. Mais cette quantité n'était pas débarquée par des pirogues de Cayar. Je collaborais avec d'autres pêcheurs de Saint-Louis, Fass boye, Loumpoul, Mboro, etc. pour satisfaire la demande de l'usine avec qui je suis en contrat (en ceinture) et les marchés de l'intérieur (en petits pélagiques).

Ainsi, la campagne de pêche signifiait à Cayar la diversité des pirogues qui débarquent et embarquent. Une observation simple du parc piroguier de Cayar démontre l'absence de campagne à Cayar. »

Mbaye Ndoye, Mareyeur à Cayar, entretien du 21 mai 2020

Au-delà des soucis de mareyage, les pêcheurs profitaient de cette mobilité pour s'approvisionner en essence, glace et vivres dont ils avaient besoin pour le bon déroulement de leur activité en mer. Ils n'avaient pas à retourner jusqu'à leur lieu d'origine pour régler ces types de besoins. Ils se suffisaient du centre le plus prêt pour accoster. Pour d'autres pêcheurs, c'était plus qu'une option mais une nécessité. C'est le cas des pêcheurs des villages environnants de Mbour (Yenn, Niangal sis dans la région de Dakar) dépendant de ce centre pour leurs facteurs de productions (essence, glace, filets de pêche, etc.) mais aussi le mareyage de leur prise car dépourvus d'infrastructures de conserve, de fabrique de glace et de clientèle. Ne faisant pas partie du département ni de la région, ces pêcheurs se sont retrouvés dans des situations difficiles les menant à la suspension de leur activité de pêche (Meïssa NDAO, pêcheur à Mbour, entretien du 21 mai 2020).

Toujours dans leur quête de profit, les pêcheurs de Mbour allaient jusqu'à Kaffountine et Cap

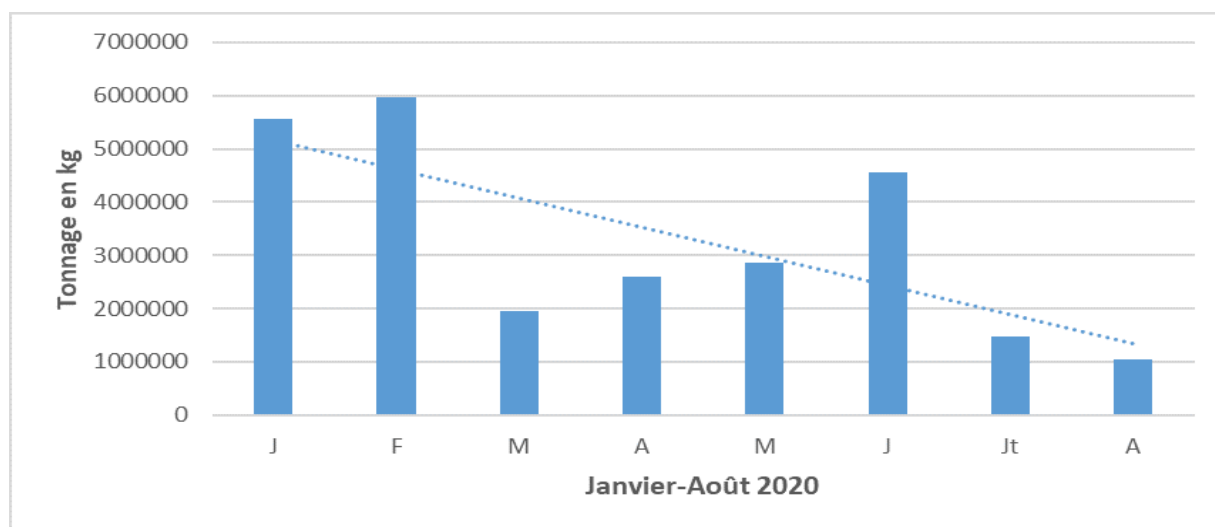


Skirring pour vendre leurs prises avant de revenir à Mbour avec d'autres prises. Au début de l'Etat d'urgence, certains pêcheurs non imprégnés de la situation d'état d'urgence étaient justement allés au Cap Skirring pour leurs pratiques habituelles. Mais ils ont été refoulés (Modou SEYE, Pêcheurs à Mbour, entretiens du 02 juin 2020). La même situation a été observée avec les pêcheurs saint-louisien qui ont voulu débarquer à Yaraakh et à Thiaroye tout au début de la pandémie. Les pêcheurs autochtones s'y ont opposé et la situation a dégénéré (Hamadou Haddy Diallo, Coordonnateur du CLPA de Saint-Louis, entretien du 20 mai 2020).

2.1.2. Baisse relative des prises

La réduction des jours et du temps de pêche a eu un effet négatif sur les captures en quantité. En effet, si les pêcheurs comptabilisent les jours de repos, les jours où ils partent en mer et reviennent sans captures, les jours de marées hautes, les pêcheurs n'ont pas travaillé trois mois pleins durant cette campagne (Mor Mbaye, Coordinateur du CLPA de Cayar, entretien du 16 mai 2020). S'y ajoute les problèmes d'accès aux lieux de pêche, la périodicité des prises (nocturne et journalière). Tout cela aurait réduit considérablement les prises.

Figure 4 : Evolution des mises à terre à Cayar de janvier à août 2020



Source des données : SDPST, Août 2020

Le graphique ci-dessus établit la situation cayaraise marquée par une tendance baissière des mises à terre. Comme rappeler précédemment, la grande campagne de pêche à Cayar sur la période janvier-juin correspondant aux périodes Noor et Thiorone. Une chute remarquable des mises à terres a été observée dès le premier mois de la Covid-19 au Sénégal (mois de mars). D'une production de près de 6 millions de kg en février, Cayar a enregistré une baisse de 67.17% avec un tonnage avoisinant à peine 2 millions de kg de poissons au mois de mars (figure 4). Ce qui confirme les perturbations observées dans le système de production de ce centre de pêche (cf. propos du coordonnateur du CLPA de Cayar)⁶

Toutefois, l'effet d'abondance qui peut parfois prévaloir dans certains centres de pêche, surtout pour les centres de Dakar, laisserait croire à des captures en quantité et en qualité. Mais la

Note 6. Se référer à la page 14 de ce document.



réalité est que ces captures étaient pour l'essentiel destinées à l'exportation. Depuis la fermeture des frontières, les poissons demersaux qui ne suivent plus leurs circuits normaux donnent l'air d'avoir des excédents de production. Le marché est désormais réduit au niveau local vu que le mareyage à l'intérieur des régions est devenu très contraignant et peu rentable à cause de la fermeture des marchés hebdomadaires (Ibrahima MARR, Coordonnateur du CLPA de Rufisque, entretiens du 02 juin 2020).

2.2. Des perturbations dans la chaîne de distribution

Pour endiguer la propagation de la pandémie, le Sénégal a instauré l'Etat d'urgence, avec l'interdiction des transports interurbains, un couvre-feu de 20h à 6h⁷ et la fermeture des frontières. Les marchés et lieux de fréquentation publique ont aussi fait l'objet de nouvelles règles édictant l'ouverture et la fermeture, le dimanche étant un jour de fermeture généralisé pour le nettoyage et la désinfection. Les quais de pêche et les sites de transformation qui font aussi office de marché des produits halieutiques, ont subi ces changements qui se sont transformés en de véritables contraintes pour le mareyage.



Source : <https://urlz.fr/e4yD>

2.2.1. Difficultés d'accès des mareyeurs et transformatrices aux mises à terre

Nous l'avons rappelé plus haut, les horaires imposés aux pêcheurs ont affecté leur liberté dans le débarquement des prises. Si pour certains, la difficulté se trouve dans l'impossibilité de naviguer à leur guise, le couvre-feu oblige d'autres à attendre 6h du matin pour débarquer alors que parfois ils peuvent en moins de temps que prévu, obtenir une bonne prise. La chaîne de distribution est ainsi affectée encore que le poisson peut très vite se détériorer (déprécié) à cause de la chaleur.

Note 7. Le couvre-feu sera ensuite élargi de 21h à 5h



« Au-delà de 15 heures, nous n'avons plus le droit de débarquer, ce qui constitue d'énormes contraintes qui limitent l'accès aux produits des quelques mareyeurs exportateurs qui continuent d'acheter pour approvisionner les usines qui surgèlent à Dakar ».

Modou SEYE, Pêcheur à la ligne à Mbour, entretien du 02 juin 2020

Dans le cas des mareyeurs, la crise sanitaire a induit deux grands changements. Il s'agit d'abord des difficultés d'accès aux poissons et le problème d'écoulement des produits. Habités à une liberté de circulation qui les permettait à tout moment d'être sur les quais de pêche et de se déplacer partout, les mareyeurs sont, avec la pandémie, obligés de se conformer aux horaires des quais de pêche mais aussi aux limites du couvre-feu.

Si certains pêcheurs accommodent leur travail aux heures indiquées, il n'en demeure pas moins que certains d'entre eux débarquent lors des heures de fermeture des quais (l'intervalle 15-20 heures). Certains mareyeurs déplorent ces dérèglements qui les privent parfois des prises des pêcheurs qu'ils avaient préfinancés pour disposer en priorité de ces prises.

« Dans mon cas, je préfinance des pêcheurs qui doivent me fournir leurs prises. Mais avec les horaires de fermeture, je ne parviens pas toujours à être sur place aux heures de débarquement des pirogues et les pêcheurs s'empressent de vendre les produits dès qu'ils débarquent prétextant qu'ils ne peuvent garder les poissons encore plus longtemps. Ainsi, il n'y a aucune garantie pour la récupération mon argent. »

Mor Diouf, mareyeur à Mbour, entretien du 27 mai 2020

Si les mareyeurs peinent à accéder aux produits pêchés, les transformatrices éprouvent plus de difficultés dans l'acquisition de leur matière première. En plus de la rareté des ressources qui a réduit leur champ de possibilités dans l'accès aux poissons, la covid-19 a fortement ébranlé la chaîne de transformation. Comme les captures ne sont pas aussi abondantes pour satisfaire la demande des mareyeurs, les pêcheurs préfèrent livrer le peu de poissons qu'il capture à leurs mareyeurs. C'est ce que semble expliquer M. Mbaye Ndoye, mareyeur à Cayar, quand il affirme que « la transformation ne peut pas être privilégiée sur les besoins de consommation en poisson frais dans un contexte de raréfaction des ressources et de diminution des prises ». Les transformatrices ne peuvent espérer accéder aux produits qu'en cas de faiblesses du système de mareyage comme à Saint-Louis (dépourvu de quais agréé) où les pêcheurs sont parfois obligés de livrer leur capture aux femmes transformatrices au risque de devoir les verser dans le fleuve.



2.2.2. Difficultés dans l'écoulement des produits halieutiques

Les produits frais et transformés suivent trois circuits de distribution compte non tenu de la consommation locale : national, sous régional et international. Ils font intervenir les banabanas et clients nationaux et sous régionaux, les mareyeurs nationaux et les mareyeurs-industriels qui collaborent avec les usines exportatrices de produits halieutiques frais. L'état d'urgence a paralysé tous ces circuits de distribution des produits halieutiques.

Le ralentissement du mareyage national et sous régional

La covid-19 a mis au ralenti les systèmes de mareyage interne qui ravitaillaient près de 43 % la région de Dakar en produits frais et assuraient l'acheminement et la répartition d'une bonne partie des produits transformés et frais à l'intérieur du pays. Sous l'état d'urgence et avec la restriction des possibilités de débarquement des pêcheurs, certains systèmes de mareyage dépendants de cette dynamique interterritoriale de pêche sont mis au point mort. A Cayar, cette léthargie du système de mareyage semble être une réalité pour beaucoup de mareyeurs presqu'en chômage technique.

« Je dispose d'un camion qui a cessé de fonctionner depuis mars. Avec une capacité de tonnage de 15 tonnes, je charriais minimum une fois/jour avant la covid-19. Actuellement, j'ai abandonné le mareyage national car n'ayant pas accès à une production conséquente. Je revends timidement sur place aux usines halieutiques exportatrices de produits surgelés. Je ne prends plus le risque d'aller vendre à l'intérieur des régions du moment que les marchés sont momentanément ou totalement fermés. »

Mbaye Ndoye, Mareyeur à Cayar, entretien du 21 mai 202

Même si la loi portant état d'urgence a aménagé le transport des produits alimentaires et marchandises, beaucoup de mareyeurs ont préféré réduire leur champ d'action au niveau local (marchés locaux et usines exportatrices de poissons surgelés) car les quantités débarquées sont insuffisantes pour permettre un mareyage rentable à l'intérieur du pays. Encore que, la limitation des rassemblements, la distanciation sociale ainsi que de la fermeture temporaire ou permanente des marchés régionaux constituent parfois des facteurs de dissuasion. Les quelques mareyeurs qui continuent de charrier à l'intérieur du pays éprouvent d'énormes difficultés pour assurer leur retour sur investissement. En effet, Les mareyeurs avaient l'habitude d'avoir deux convoyeurs par camion. L'intérêt de cette pratique était que le même camion pouvait effectuer deux livraisons régionales. Désormais, à cause de la distanciation sociale exigée dans les voitures, les mareyeurs n'ont droit qu'à un convoyeur, ce qui limite le mareyage à un marché. Aussi, leur système de commercialisation consistait à placer leurs produits chez des commerçants de poissons qui leur rendent leur dû après-vente. Mais avec la rareté des clients, les commerçants ne parviennent plus à rembourser leur dette vis-à-vis des mareyeurs (Tapha Thiam, mareyeur à Cayar, entretien du 17 mai 2020). Ainsi, une tonne de poissons qui pouvait se vendre sur un jour peut aujourd'hui durer sur les marchés jusqu'à plus d'une semaine (Ndiagua CISSE, Coordinateur du CLPA de Mbour, entretien du 15 mai 2020).



Le retrait des banabanas et clients de la chaîne de mareyage

A côté des mareyeurs, principaux distributeurs des poissons, les banabanas contribuaient pour une bonne part à l'acheminement des poissons frais ou transformés vers les loumas et les marchés de la sous-région. Terme péjoratif qui représentait les intermédiaires sans carte de mareyeur (CORMIER, 1983) ou vendeurs ambulants, aujourd'hui les banabanas représentent les principaux concurrents des mareyeurs. Leur absence des quais de pêche affecte particulièrement le prix des produits. Les pêcheurs comptaient justement sur la concurrence entre banabanas et mareyeurs pour maximiser leur profit. En plus de leur pouvoir d'achat, ces acteurs cassent le monopôle des mareyeurs.

« Si le prix du poisson dépendait directement du mareyeur, il serait fixe au niveau des quais. Pour avoir un prix raisonnable, il faut de la concurrence. Cette concurrence était pour la majeure partie portée par les détaillants et banabanas qui venaient de l'intérieur du pays. La limitation des déplacements s'est traduite à Cayar par le manque de compétitivité des prix du poisson désormais sous le monopole des mareyeurs. » (Mor Mbaye, *ibidem*)

Les banabanas représentaient aussi les principaux clients des femmes transformatrices. Leur rareté sur le marché a mis en chômage une bonne partie des femmes qui n'ont plus de moyens pour acquérir de la nouvelle matière première à transformer. Même si le poisson peut parfois être disponible sur les quais, l'absence de clients affaiblit la dynamique de leur activité : « Il faut vendre pour continuer d'acheter du poisson à transformer ». (Khady Ndour, transformatrice à Mbour)

Le gel des exportations des produits frais et transformés

La particularité de la période Thiorone (avril-juin) est la pêche des espèces nobles destinées à l'exportation. Suite aux fermetures des frontières, le circuit des exportations a été suspendu. Beaucoup d'industriels ont arrêté leur achat (car n'ayant pas une maîtrise sur l'évolution de la situation sanitaire mondiale) et suspendu leurs contrats avec les mareyeurs qui se retrouvent en chômage technique. Les quelques mareyeurs qui continuent d'approvisionner les industries ont vu les prix fondre d'environ 50%.

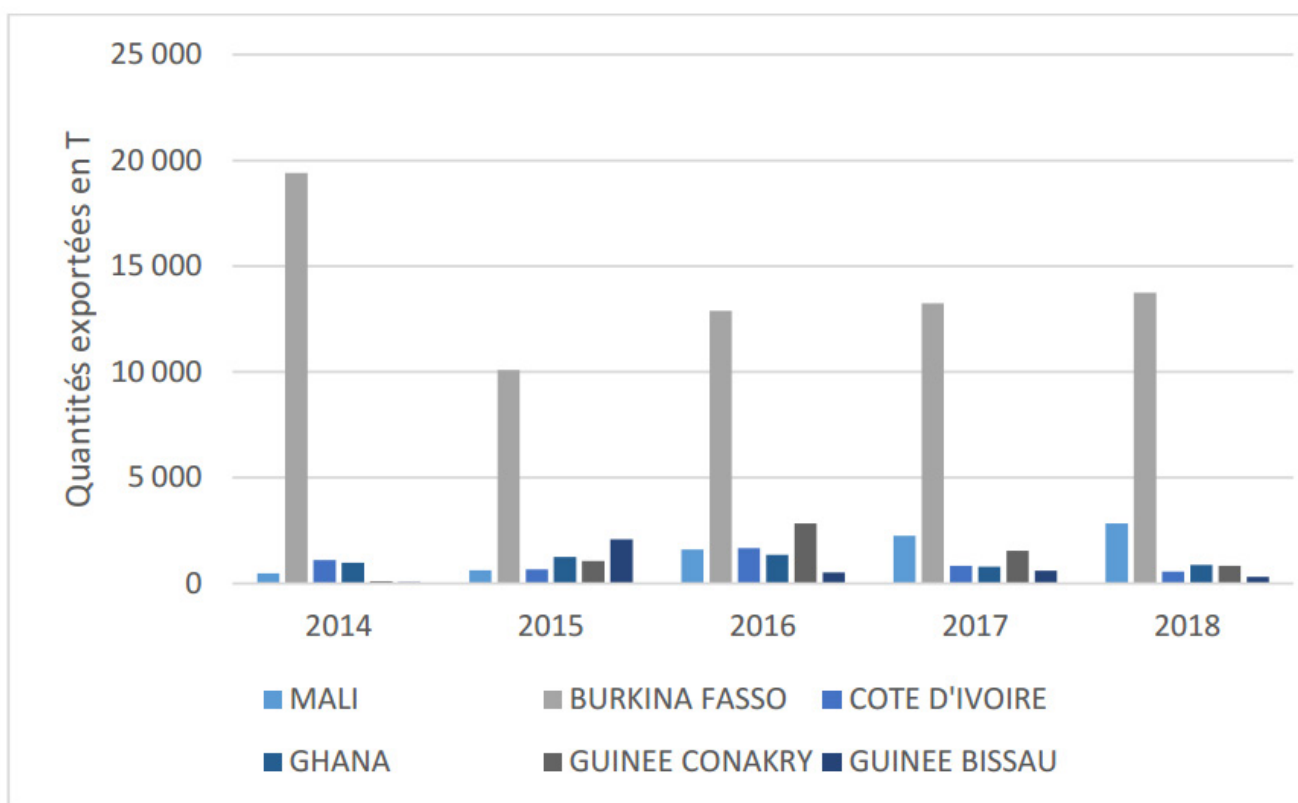
L'une des opportunités offertes par la crise sanitaire aura été une baisse du prix du mérrou blanc (thiof en langue wolof), poisson qui manquait cruellement au Sénégal avant la COVID-19 (IRD, 2014). Cette baisse de son prix est imputable à l'arrêt des exportations. Les Sénégalais qui ont accès au marché du thiof, dans les limites administratives de leur agglomération, notamment les dakarois, peuvent désormais s'en approvisionner. La « pénurie de poisson au Sénégal » décriée par les pêcheurs et les consommateurs sénégalais, il y a quelques mois (TV5 Monde, 2019), fait place à l'abondance et à la mévente à Dakar ; justifiant ainsi l'adage selon lequel « le malheur des uns fait le bonheur des autres ». Mais c'est là un luxe qui ne s'offre pas aux populations des régions de l'intérieur (Tambacounda, Kédougou, Kolda, etc.) car n'y ayant pas accès du fait des dérèglements observés dans les systèmes de mareyage et la fermeture partielle ou totale des marchés ruraux pour lutter contre la Covid-19. Les populations des autres régions maritimes aussi y ont un accès très limité car même si le prix a chuté,



il reste encore élevé pour ces populations qui subissent de pleine fouet la crise économique corollaire à la pandémie : « les consommateurs locaux se trouvant actuellement en difficultés ne s'autorisent pas à payer un kilogramme de poissons à plus de 2000 franc CFA » (Mbaye Ndoye, mareyeur à Cayar).

Par ailleurs, la transformation artisanale qui occupe 92 % du marché des exportations de la PA avec une orientation essentiellement sous régionale (52 % des produits transformés sont destinés principalement au Burkina Faso et à la Côte d'Ivoire (figure 5) a été touchée par la pandémie.

Figure 5 : Evolution des exportations de produits transformés par le secteur artisanal de 2014 à 2018



Source : DPM, 2018

Les transformatrices ne cachent pas leur inquiétude face à l'ampleur de la crise. C'est le cas des transformatrices de Mballing (Mbour) qui « n'ont pu vendre les produits halieutiques qu'elles avaient transformés et qui, aujourd'hui, pourrissent entre leurs mains » (APS, 2019). Cette situation s'impose à tous les centres de transformation.



<https://urlz.fr/e4zr>

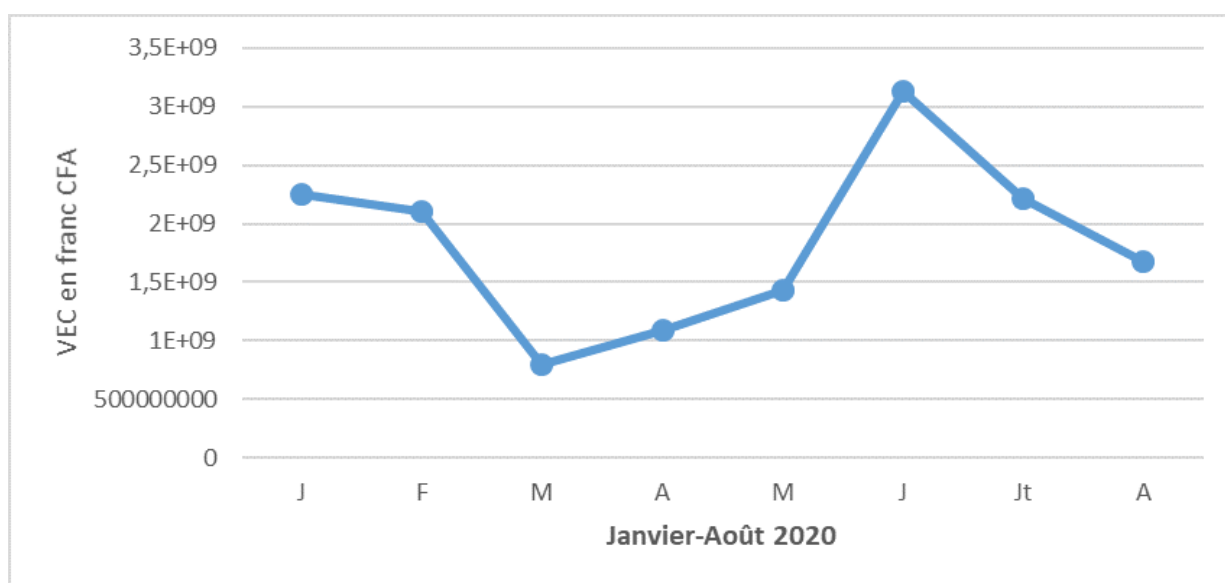


<https://urlz.fr/e4zw>

2.2.3. Baisse drastique des prix du poisson

A ce niveau de l'analyse, quelques questions peuvent naturellement se poser : la réduction de l'offre ne pourrait-elle pas entrainer la hausse des prix des produits de la mer au profit des pêcheurs ? La logique voudrait que la situation en soit ainsi. Mais d'après nos investigations, la fermeture des frontières et des marchés régionaux a conduit à la baisse des prix du poisson malgré la réduction des prises occasionnée par la diminution du temps de pêche. La figure 5 ci-dessous sur l'évolution de la valeur économique commerciale à Cayar est particulièrement parlante. On peut repérer facilement la période de creux, mars-mai 2020, reflétant les difficultés financières des acteurs de la pêche.

Figure 6 : Evolution de la VEC à Cayar de janvier à août 2020



Source des données : SDPST, Août 2020

En effet, les usines exportatrices qui continuent d'acheter les poissons nobles (thiof, Poulpe et Ombrine) paient à peine 50% du prix normal, c'est-à-dire prix avant-Covid. Quelques flam-



bées des prix ont été enregistrées avec les poissons ceinture (cibles des usines qui exportent en Corée sise à Cayar) et la sardinelle (cf. tableau 1). Cette hausse est relative à la rareté de ces espèces en période thiorone (surtout sur la Grande-côte) et leur préférence des usines qui surgèlent.

Tableau 1 : Zoom sur les prix de poissons dans les centres de Mbour et de Cayar avant et pendant la covid-19

Nom de l'espèce	Prix de référence avant Covid-19 en franc CFA	Prix (moyen) pendant Covid-19 en franc CFA
Thiof (en kg)	6000	2500
Poulpe (en kg)	3500	2000
Ombrine (en caisse)	100 000	50 000
Ceinture (en kg)	1000	2000
Sardinelle ou yaboye (en caisse)	1500	10 500

Source : enquête de terrain, mai 2020

« En tant que pêcheur-ligneur, donc spécialisé dans la pêche des espèces nobles, je vendais le kg à 6.000 fr voire 8 .000 fr. Mais aujourd'hui, je vends difficilement le kg à 2 800 fr. Et le mareyeur qui prend les poissons peut rester deux à trois jours sans payer. »

Modou SEYE, Pêcheurs à Mbour, entretiens du 02 juin 2020

Aussi, bien que le transport des vivres ait été aménagé, les conditions de voyage non évidentes et la réduction considérable du dynamisme des marchés régionaux, nationaux et sous régionaux ont limité l'arrivé des banabanas et clients qui venaient s'approvisionner au niveau des quais. Et les insuffisances infrastructurelles (stockage et conservation) réduisent à néant les stratégies de maximisation des prix face à la baisse de la demande. Finalement, la diminution des débarquements n'a pas été suivie par une flambée des prix.

3. Situation économique des communautés de pêcheurs dans le contexte de Covid-19

Avant la covid-19, nous l'avons rappelé, les acteurs souffraient d'un certain nombre de maux dont la réduction des prises due à la rareté de la production halieutique. L'analyse des chaînes de production et de mareyage dans le contexte Covid-19 amène à questionner la situation socioéconomique des communautés littorales tributaires des activités de pêche : arrivent-elles à maintenir leur niveau de vie face à la baisse des prises et des prix de vente du poisson ? Cette question sous-tend deux réalités : les difficultés financières et la mise en chômage technique de certains acteurs.



3.1. Difficultés financières

L'absence quasiment de banabanas, de la clientèle dans les circuits de distribution des produits de pêche et le gel des exportations ont fortement affecté la situation financière des acteurs de la PA. Les revenus des pêcheurs auraient drastiquement chuté.

Globalement, la campagne de pêche démarre avec l'acquisition de financement des acteurs (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices) pour les facteurs de production (réparation de pirogues, filets de pêche, achats de carburant, financement des pêcheurs, etc.). Un pêcheur peut par exemple prendre un prêt (auprès d'une banque ou de son mareyeur) de 5 millions remboursable payable mensuellement sur une durée de 6 à 7 mois. Avec la baisse simultanée des prises et des revenus, les pêcheurs ne cachent pas leur inquiétude : comment rembourser nos prêts au moment où nous nous occupons des urgences alimentaires pour la survie de leurs ménages ? Pour les coordonnateurs des CLPA de Cayar et de Saint-Louis, la campagne de cette année est vouée à l'échec compte tenu des jours de repos obligatoire, des jours où les pêcheurs partent en mer et reviennent sans poissons, des jours de marées hautes, la mévente des produits pêchés et transformés. C'est ce que semble corroborer Monsieur Moulaye Mbaye, chef d'unité de pêche à Saint-Louis, quand il affirme : « aujourd'hui, j'ai dépensé 15 000 fr pour l'achat d'essence et les prises de ma pirogue ont été vendues à 12 000 fr. La pirogue avait abord 7 pêcheurs dont une bonne partie des chefs de ménage ».

C'est ainsi une situation partagée avec les mareyeurs (qui peuvent prendre des prêts importants auprès des banques ou des usines exportatrices), les transformatrices, les acteurs des secteurs annexes (les porteurs au niveau des quais et site de transformation, les gérants de gargotes, les charpentiers, les mécaniciens, les chauffeurs de camions et convoyeurs, etc.). Ces impasses financières amènent les acteurs à se questionner sur le futur de leur activité si la crise sanitaire perdure au Sénégal. Ils ne doutent guère d'un possible effondrement du secteur devant lequel ils seront incapables d'identifier des perspectives d'avenir.

3.2. Acteurs les plus touchés et chômage technique

La crise sanitaire semblerait toucher les acteurs de tous les maillons (pêcheurs, mareyeurs et transformatrices). Si une partie des acteurs est convaincue que les pêcheurs seraient les plus impactés du fait des énormes investissements qu'ils fournissent en début de campagne pour l'armement de leurs pirogues, d'autres ayant une vision plus holistique, sont d'avis qu'il y aurait une paralysie de tout le système car une crise du secteur productif influencerait directement les segments du mareyage et de la transformation artisanale. Les pêcheurs, mareyeurs et transformatrices s'agrègent autour d'un système d'exploitation familiale interdépendant (coordonnateur du CLPA de Mbour).

Sur la question du chômage technique, il faut comptabiliser en première ligne les mareyeurs industriels qui ont vu leurs contrats mis en suspension et les mareyeurs nationaux qui ont préféré suspendre la distribution au niveau national pour échapper aux incertitudes liées au contexte d'Etat d'urgence. Les transformatrices s'en suivent. Avec la mévente actée des produits transformés bien avant la crise sanitaire et le manque de moyens pour accéder aux mises à terre, beaucoup d'entre elles préfèrent rester à la maison. Malgré les difficultés notées dans le système de production (accès difficile aux zones de pêche et de débarquement, réduction



du temps de pêche), une bonne partie des pêcheurs continuent tant bien que mal à mener leur activité pour faire face aux dépenses quotidiennes. Certains d'entre eux ont par contre été obligés de suspendre leur activité. C'est le cas des pêcheurs sis dans les villages environnants de Mbour qui n'ont plus accès aux facteurs de production encore moins aux conditions nécessaires pour le mareyage. Sont aussi dans le lot des chômeurs techniques, ces pêcheurs qui, ne pouvant plus supporter les effets des bouleversements notés dans le système de production, ont suspendu leur activité en attendant de voir une situation plus appropriée. Certains pêcheurs se sont redéployés ailleurs pour assurer leur survie ainsi que celle de leur famille.

4. Stratégies d'adaptation et accompagnement des acteurs

Les stratégies d'adaptation développées par les acteurs pour faire face à la crise sont relatives à la surveillance des espaces de débarquements en lien avec la restriction des déplacements inter-territoires de pêche et au contournement de certaines mesures.

4.1. La lutte contre la propagation du virus dans les lieux de pêche

Au-delà du couvre-feu observé par les acteurs, un certain nombre de mesures ont été prises au niveau local pour se prémunir de la propagation ou de l'introduction du virus dans les territoires de pêche. C'est ainsi que les jours sans pêche comme le dimanche ont été dédiés au nettoyage et à la désinfection des plages et espaces de débarquement. Ces opérations ont été complétées par un dispositif de lavage des mains avec la distribution de savons et le gel hydro-alcooliques.

Au-delà de ces mesures opérationnelles sur l'espace continental, des comités de veille marine ont été instaurés pour la limitation des déplacements de pêcheurs conformément aux mesures édictées. Déjà, il y avait avant la Covid-19 des comités de surveillance marine. Avec la COVID, les pêcheurs structurés autour des CLPA ont mis en place ces comités de veille rassemblant CLPA et Aires marines protégées (AMP) pour la surveillance nocturne et journalière. Ces comités peuvent se traduire sous d'autres noms dans certains centres comme Mbour (brigade de co-surveillance rassemblant pêcheurs, agents de l'administration des pêches et force de l'ordre).

A Mbour, des tickets numérotés avec des signes secrets ont été promus pour assurer le contrôle de tous les pirogues résidents au centre au moment de la crise y compris ceux appartenant à des pêcheurs d'autres départements qui comptent rester à Mbour durant l'état d'urgence. Chaque pirogue devant ainsi présenter son ticket à chaque accostage. L'idée n'étant pas seulement de dissuader le débarquement des autres pêcheurs hors-territoire mais aussi les pêcheurs du département qui se trouvaient dans d'autres centres de pêche au moment de la pandémie devant y rester le temps de l'Etat d'urgence. A Cayar par exemple, sur demande du comité de veille maritime, le préfet avait remis des écharpes matérialisant leur autorisation de circuler la nuit pour assurer le travail de veille marine.



4.2. Des stratégies dans l'accès aux produits pêchés

L'absence d'organisation du secteur artisanale, de capacité de planification et de rebondissement rapide des acteurs limiterait les opportunités et stratégies d'adaptation. Néanmoins, des initiatives ont été développées dans les systèmes de production et de mareyage.

Dans la chaîne de distribution, certains pêcheurs peuvent se mettre en association pour diminuer les coûts des facteurs de production et profiter de l'expérience de certains dans la maximisation des prises dans les limites de l'heure. Ce qui explique l'accostage de beaucoup de pirogues. Pour certains pêcheurs spécialisés dans la production de poissons nobles, le contexte de fermeture des usines ainsi que le gel des exportations ont entraîné leur reconversion vers la pêche de poissons destinés à la consommation locale. C'est le cas de beaucoup de pêcheurs à Mbour et Rufisque. Dans la chaîne de distribution, il arrivait que les pêcheurs coordonnent avec leur mareyeur avant d'embarquer pour envisager la récupération des prises hors-heure limite des débarquements. Dans le cas où l'heure serait passée, le mareyeur se donne rendez-vous avec le pêcheur pour récupérer les prises chez ce dernier. Dans ces conditions, le prix peut être désavantageux pour le pêcheur.

Dans ces moments difficiles et face aux efforts d'adaptation des pêcheurs, la question qui pourrait émerger est : quel accompagnement faudrait-il pour les acteurs ? Quelles seraient leurs attentes vis-à-vis des autorités centrales ?

4.3. L'accompagnement des acteurs en question

Tous les participants à cette enquête se sont accordés pour déplorer l'absence de stratégies d'accompagnement de l'Etat des acteurs de la pêche artisanale. Même dans la lutte sanitaire dans les centres de pêche connus pour leur promiscuité et les connections sociales, l'Etat n'a pas été présent. Les acteurs se sont appuyés sur leurs GIE interprofessionnels et la contribution de certaines organisations non gouvernementales (ONG) et collectivités territoriales (pour certains centres) pour contrecarrer la propagation du virus.

Les acteurs de la PA sont ainsi « les oubliés de la stratégie de résilience économique déployée par l'Etat au niveau national » (Coordonnateurs des CLPA de Cayar et de Saint-Louis). Déjà, la grande campagne de pêche prend fin très bientôt (juin voire juillet). Le retour sur investissement des acteurs est ainsi très incertain. A l'heure qu'il est, il y a aucune mesure d'atténuation de la crise. Les acteurs sont ensuite revenus sur les récentes informations relatives au financement de 2 milliards que le ministère des pêches compte accorder aux acteurs de la PA sous forme de prêt bancaire. C'est là une mesure jugée non salubre car ces prêts vont les mener à de nouveaux problèmes. Encore que la somme est très insuffisante par rapport au nombre pléthorique d'acteurs gravitant autour de la PA. De l'Etat, les acteurs attendaient plutôt des plans d'appui concertés pour une résilience durable du secteur ou à la limite un appui financier ponctuel pour un rebondissement rapide du secteur.

4.4. L'assouplissement des mesures, quels effets ?

Les mesures de riposte actées par le Décret n° 2020-830 du 23 mars 2020 proclamant l'état



d'urgence sur le territoire national, ont été assouplies suite au message à la Nation du Président Macky Sall du 11 mai 2020 avec notamment le réaménagement des horaires du couvre-feu de 21 heures à 5 heures du matin, la réouverture des marchés y compris les marchés hebdomadaires (loumas) excepté le jour de dimanche dédié au nettoyage, et des lieux de culte fermés pendant l'état d'urgence.

Les entretiens ayant eu lieu juste après le lancement de ces nouvelles mesures, nous avons jugés nécessaires de questionner leurs possibles effets sur la dynamique des systèmes productifs et de distribution étudiés. Les acteurs espèrent une atténuation de la situation surtout dans le champ de distribution. Mais toujours est-il qu'il y a encore la question de la raréfaction du poisson au Sénégal car le système de mareyage à l'intérieur des régions dépend aussi de la disponibilité de la production et de la liberté des pêcheurs dans leur mobilité interterritoriale. Les pêcheurs devront encore faire face aux difficultés d'accès aux zones de pêche et de débarquement, à la diminution de leur temps de travail. Mais encore, l'effet de ces mesures dépendra de la traduction locale que le pouvoir déconcentré en fera. Finalement, ces nouveaux dispositifs ne seront pas aussi déterminants dans le retour à la normale du secteur.

5. Recommandations aux acteurs professionnels et autorités étatiques

Quelques recommandations peuvent être émises à l'attention des acteurs étatiques et professionnels :

Echanger avec les acteurs sur les mesures d'accompagnement idoines pour faire face aux effets de la crise sanitaire sur le secteur

Le secteur de la pêche semble être négligé dans la stratégie de riposte contre la covid-19 au Sénégal. La situation actuelle ne permet pas d'avancer l'idée d'un secteur impacté, mais les analyses précédentes ont permis de dévoiler la réalité du choc économique que subissent les acteurs traduisant ses premiers effets.

Du point de vue socio-sanitaire, les conditions de promiscuité des habitations des pêcheurs et leur degré d'interaction sociale devraient susciter l'Etat à soutenir les centres de pêche à l'accès aux masques et produits de lavage des mains pour le respect des mesures barrières dans les espaces de débarquement et les sites de transformations. Au contraire, les Conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) et les GIE interprofessionnels sont soutenus parfois par quelques Organisation Non Gouvernementales (ONG) qui essaient tant bien que mal de porter ce combat. Les autorités étatiques, au-delà de la réglementation des activités de production et de distribution, pourraient soutenir systématiquement ces formes de luttes individualisées. La distribution des Kits alimentaires de produits de première nécessité inscrits dans le Plan de résilience économique et sociale devrait aussi être accélérée pour épauler les familles de pêcheurs en chômage technique.

Du point de vue de la résilience économique de la filière artisanale, une discussion ouverte est à encourager pour identifier les stratégies d'accompagnement adaptées aux acteurs déjà sous pression face aux crédits bancaires qu'ils devront payer malgré le ralentissement de la



dynamique de leur activité. Les deux milliards que le ministère de la pêche et de l'économie maritime compte débloquer pour soutenir les acteurs de la PA sous forme de prêts bancaires ont suscité pas mal de questionnements chez ces derniers, des questionnements remettant en cause la pertinence d'une telle démarche au moment où les professionnels du secteur sont appelés à s'acquitter de leur crédit de campagne. Pourquoi un crédit et non une subvention ? D'où la nécessité d'aller vers des solutions plus concertées et inclusives ?

Toujours dans la résilience économique de la filière, les acteurs gagneraient à étudier les possibilités de mise en place d'un Fonds spécial de gestion dédié aux calamités. Dans un contexte de changement climatique, il faut s'attendre à l'accroissement des phénomènes d'urgence et en de telles circonstances se doter de moyens financiers mobilisables en urgence de façon à soutenir le secteur et les acteurs. Ce fonds qui fonctionnerait comme une police d'assurances pourrait être constitué de cotisations ou taxes provenant des acteurs directs, de l'Etat et des entreprises.

Développer des systèmes d'épargne dans le secteur

La Covid-19 aura permis aux acteurs de voir leurs insuffisances en matière de dynamiques planificatrices et prospectives. Ils ont ainsi partagé leur ressenti : « le besoin d'aller vers des systèmes d'épargne à moyen et long terme et une organisation plus rationnelle du secteur » pour une meilleure prise en compte des imprévus (situations de catastrophe) qui pourraient s'abattre sur le secteur à tout moment. Dans ses pratiques de tous les jours, « un pêcheur peut gagner aujourd'hui plus de 200 000fr et se retrouver le lendemain dans des difficultés pour avoir 50 000fr ». Certains iront même jusqu'à proposer à l'Etat de les accompagner dans la mise en place de « banque bleue » dédiée et de systèmes d'assurance sociale.

Aller vers l'institutionnalisation des « jours de repos »

Les acteurs interrogés sont tous favorables à l'institutionnalisation de dimanche comme jour « sans pêche » sous réserve que la pêche industrielle en fasse autant ou plus. Certains pêcheurs ont remarqué pour le magnifier que « le jour qui suit les jours de repos comme le lundi, les prises deviennent plus intéressantes », d'où la nécessité d'aller vers ces pratiques vertes surtout dans le contexte de rareté des ressources. Avec la fermeture des frontières, on aurait tendance à croire que la PI aura marqué une pause compte tenu de l'arrêt des exportations. Les pêcheurs affirment la présence permanente des bateaux en mer et cette période pourrait être favorable au développement de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) surtout avec la faiblesse des systèmes de surveillance maritime au Sénégal. De telles pratiques auraient pour effet l'accentuation de la raréfaction de la ressource, ce qui affaiblirait d'avantage les systèmes de PA.

Aller vers une restructuration encadrée du secteur de la PA

La pléthore des organisations de producteurs et leur faiblesse sont des problèmes dans la PA qui nourrissent très souvent les débats et échanges sur les perspectives de la résilience du secteur. Ce moment de crise peut constituer une opportunité pour les acteurs étatiques et professionnels. Ces derniers pourraient aller vers la réorganisation du secteur de sorte qu'il en résulte une organisation formelle des acteurs et du secteur. Une telle réorganisation pourrait aider à mieux répondre aux besoins de soutiens et d'accompagnement des acteurs.



Améliorer la transparence dans la gestion des licences de pêches

La problématique des 56 bateaux étrangers en quête de promesses de licences de pêche dans la ZEE sénégalaise intervient dans un contexte de raréfaction et de surexploitation des ressources halieutiques d'où la priorité devrait être la rationalisation de l'utilisation de ces derniers au profit de la sécurité alimentaire des sénégalais et la stabilité économique. Elle exige des autorités un effort de transparence sur ces demandes de licences priorisant :

- le respect des dispositions réglementaires déclinées dans le « chapitre II. Du droit de pêche » du code de la pêche ;
- la prise en compte de l'avis de la commission consultative d'attribution des licences ;
- la prise en compte des recommandations du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye – CRODT basées sur l'état actuel des ressources.

Renforcer le capital infrastructurel

Le capital infrastructurel est à renforcer dans les quais de débarquement (fabriques de glace et des chambres froides) et sites de transformation artisanale (approvisionnement en eau, gestion des déchets, espaces de stockage etc.)

6. Pistes de recherche

Nous l'avons rappelé plus haut, cette étude s'est focalisée sur les maillons directs de la PA. Bien entendu, toutes les dimensions du secteur de la pêche au Sénégal n'ont pas pu être étudiées.

En termes de perspective, quelques pistes de recherche peuvent aider à compléter la réflexion, notamment l'étude des risques liés à l'insécurité alimentaire qui pourrait découler des perturbations observées dans les systèmes productifs et de mareyage. On pourrait très rapidement faire le lien avec les problèmes de conservation et de stockage qui sévissent dans de nombreux centres de pêche au Sénégal.

Cette étude est d'autant plus nécessaire que l'essentiel des besoins en protéines animales est assuré par les produits halieutiques (75%). Elle pourrait servir de prétexte pour interroger l'apport de la pêche industrielle dans les systèmes alimentaires et sociales nationales.



Références citées

Agence de Presse Sénégalaise. 2020. « COVID-19 : A Mballing, des transformatrices sollicitent des financements pour sortir la tête de l'eau », publié le 7 mai 2020, consulté le 8 mai 2020, Disponible sur <http://aps.sn/actualites/economie/peche/article/covid-19-des-femmes-transformatrices-sollicitent-un-plan-de-resilience-economique-et-sociale>

Arrêté N°20-072/DMB/P portant réglementation du fonctionnement des quais de pêche et sites de transformation de produits halieutiques du département ;

Arrêté N°024/PDSL du 04 mai 2020 portant fixation provisoire des jours et heures d'ouverture et de fermeture des quais de pêche du département de Saint-Louis

Banque mondiale (2020). « *Evaluation de l'impact économique du covid-19 et des réponses politiques en Afrique subsaharienne* », rapport du bureau de l'économiste En chef de la région Afrique, 12p. Publié le 9 avril 2020, consulté le 15 mai 2020, disponible sur <https://www.world-bank.org/en/region/afr/publication/africas-pulse>

COMMODAFRICA, 2020. « *Pêche artisanale et Covid-19, une équation difficile à résoudre* », Afrique de l'Ouest - Élevage & Pêche, publié le 07 AVRIL 2020, consulté le 27 avril 2020, disponible sur <http://www.commodafrica.com/07-04-2020-peche-artisanale-et-covid-19-une-equation-difficile-resoudre>

Décret n° 2020-830 du 23 mars 2020 proclamant l'état d'urgence sur le territoire national

DEME M. 2012. PROJET « *Vers des politiques régionales pour une pêche durable des petits Pélagiques en Afrique Nord-Ouest* ». Étude des connaissances socio-économiques des pêcheries de petits pélagiques au Sénégal, 31p.

DEME M., KEBE M., 2000. « *Revue sectorielle de la pêche au Sénégal : aspects socio-économiques* », CRODT, 46p.

DIALLO S. (2017). Les causes de la raréfaction des ressources halieutiques, publié le 13 décembre 2017, consulté le 05 juin 2020 sur <https://www.lequotidien.sn/les-causes-de-la-rarefaction-des-ressources-halieutiques/>

Direction des Pêches Maritimes (DMP), 2018. Rapport des résultats généraux des pêches maritimes de 2018, 98p.

FIDA, 2014. Directives pour intégrer la question du changement climatique et prévoir des mesures d'adaptation dans la conception des projets intéressant la pêche et l'aquaculture, 68p.

Groupe de recherche interdisciplinaire GRI-COVID19-ARCES, 2020. Rapport intérimaire du 27 avril 2020, 34p.



Guineematin.com, 2020. « *couvre-feu : le cri de cœur des vendeuses de poissons et pêcheurs du port artisanal de boulbinet* », publié le 18 mai 2020, consulté le 29 mai 2020, disponible sur <https://guineematin.com/2020/05/18/couvre-feu-le-cri-de-coeur-des-vendeuses-de-poissons-et-pecheurs-du-port-artisanal-de-boulbinet/>

IRD, 2014. « *Effondrement du Thiof : gestion inefficace de la pêche artisanale* », publié il y a 6 ans. Disponible sur <https://cutt.ly/dybrXou>

KA R., 2020. « *Le choc économique de COVID-19 sur la pêche artisanale au Sénégal* » publié le 19 mai 2020, consulté le 19mai2020 sur <https://urlz.fr/cR9I>

KA R., 2017. **Dynamique territoriale de la ville de Cayar avant et post-communalisation : approche par analyse diachronique des données satellites, Mémoire de Master 2 de géographie**, Université Gaston Berger de Saint-Louis, 192 p.

Mballo D., 2018. Les espèces halieutiques les plus exploitées au Sénégal. Disponible sur <https://www.vivafrik.com/2018/08/04/des-especes-halieutiques-les-plus-exploitees-au-senegal-a18696.html>

Message à la Nation du Président Macky Sall du 11 mai 2020. Disponible sur <https://covid19.sec.gouv.sn/actualites/message-%C3%A0-la-nation-du-pr%C3%A9sident-macky-sall-du-11-mai-2020>, consulté le 31 mai 2020

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération (MEPC), 2020. Programme de Résilience Economique et Sociale. Mobilisation nationale et internationale pour abonder le Fonds de Riposte et de Solidarité face à la pandémie du COVID-19, 22p

Ministère de la pêche et de l'économie maritime (MPEM), 2016. « Lettre de politique sectorielle de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPSDPA) 2016 – 2023 », 40p.

OMS 2020. « MISE À JOUR DE LA STRATÉGIE COVID19 », 20p. Disponible sur : <https://cutt.ly/7ybwuiL>

Situation nationale et mondiale de la Covid-19 à la date du 31 mai 2020. Disponible sur <https://covid19.sec.gouv.sn/>

SOW D., 2015. La pêche artisanale, un levier pour la sécurité alimentaire et l'émergence du Sénégal, en danger, publié le 18 Mai 2015 à 13:24, Disponible sur https://www.leral.net/La-peche-artisanale-un-levier-pour-la-securite-alimentaire-et-l-emergence-du-Senegal-en-danger_a144815.html

THIAO D., NGOM-SOW F., 2013. « Statistiques de la pêche maritime sénégalaise en 2013 : Pêche artisanale et Pêche thonière », CRODT, Archive scientifique N°223 ? 36p.

THIERRY H. , 2020. L'Afrique de l'Ouest face au Covid-19, Rapport du Futuribles International, paru le 31 mars 2020, 19p. Disponible sur <https://www.futuribles.com/fr/search/?order=relevance&q=L%E2%80%99Afrique+de+l%E2%80%99Ouest+face+au+Covid-19>



TV5 Monde, 2018. « Pénurie de poisson au Sénégal : les pêcheurs et les consommateurs inquiets », publié le 16 septembre 2018, Disponible sur <https://cutt.ly/LybrVZc>

VALL E. et al. 2020. Effet de COVID-19 sur la production et la commercialisation du lait en Afrique: Les cas de Madagascar, du Burkina Faso et du Sénégal, consulté le 30 mai 2020, disponible sur <https://www.africa-milk.org/fr/news/effects-of-covid-19-on-milk-production-and-marketing-in-africa-reports-from-madagascar-burkina-faso-and-senegal>



ANNEXE

Annexe 1 : Note méthodologique Global

Etudier les effets du COVID-19 sur des chaînes de valeur agricoles au Sénégal: Rappel du contexte et des objectifs de l'étude

La pandémie du COVID-19 constitue un choc sanitaire de grande ampleur avec, en filigrane, des chocs socio-économiques exigeant des stratégies de riposte efficaces pour limiter sa propagation et ses conséquences. Elle a encouragé beaucoup d'initiatives en cours à différents niveaux (institutionnel, national, régional et mondial) portées par des acteurs de développement (Etats, partenaires techniques et financiers, institutions de recherche, organisations paysannes etc.). Elles partagent toutes le même objectif : répondre à l'urgence sanitaire et socio-économique de la manière la plus efficace et pragmatique possible.

De son côté, l'Etat du Sénégal a pris différentes mesures pour endiguer la propagation du virus. Parmi ces mesures, figure l'instauration de l'Etat d'urgence dont l'application entraîne une restriction de la circulation des personnes et des biens, la fermeture des marchés, donc le ralentissement de l'activité économique. Cette situation a des conséquences sur les chaînes de valeur agricoles.

Face à cette situation et conformément à son rôle de veille prospective ayant pour objectif d'influencer favorablement les politiques publiques, l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) a initié cette étude sur « les effets du COVID-19 sur les secteurs économiques clés du Sénégal ». Compte tenu des centres d'intérêts d'IPAR et de l'importance de l'agriculture dans la vie socio-économique du Sénégal, des secteurs de production agricoles ont été ciblés : céréales, arachide, niébé ; production horticole destinée à l'exportation (mangue et haricots verts) et au marché domestique (oignons, tomates et pomme de terre) ; élevage et pêche. Pour étudier ces secteurs de production, une approche chaîne de valeur a été retenue pour analyser, au niveau de tous les maillons de chaque chaîne de valeur, les effets du COVID-19 et les stratégies d'adaptation développées par les acteurs.

Objectifs de la note

Cette présente note sur les « chaînes de valeur » dresse les orientations méthodologiques. Globalement, l'objectif de cette note est de définir l'approche méthodologique pour analyser et documenter les effets du COVID-19 sur l'ensemble des maillons et des acteurs des chaînes de valeurs agricoles retenues.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Faire une revue documentaire sur les différentes chaînes de valeur agricoles retenues ;
- Elaborer l'approche méthodologique (identification des acteurs et des données à collecter, méthode de collecte et outils de collecte pour analyser les effets du COVID-19 sur



l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur agricoles ciblées ;

- Planifier la mise en œuvre de l'étude et la répartition des tâches.

Approche méthodologique des chaînes de valeur agricoles ciblées

D'abord, la revue documentaire est la première étape de la démarche méthodologique. Elle permettra dans un premier temps de se familiariser avec les dynamiques chaque chaîne de valeur, de connaître les acteurs directs et indirects, les services nécessaires, l'environnement, etc. La nécessité de disposer de l'information passe par la revue documentaire concernant surtout les implications économiques de la crise sanitaire imposée par le COVID-19. Pour les chaînes de valeur agricoles ciblées, il s'agit de rassembler toutes les informations disponibles et accessibles qui mettent en exergue les effets induits par le COVID-19. Cela permet déjà d'avoir une vue générale des phénomènes et de poser quelques hypothèses de recherche allant dans le sens d'étudier les effets du COVID-19 et les stratégies d'adaptation développées par les différents acteurs.

Ensuite, ce premier travail de revue de la littérature permet de disposer non seulement des données mais il permet aussi d'identifier les différents acteurs des chaînes de valeur. Cette identification des acteurs peut être plus aisée avec la production d'un schéma de chaîne de valeur pour chaque spéculation. Qui plus est, ces données obtenues peuvent guider dans le choix des zones d'intervention pour chaque chaîne de valeur. Un outil de recensement de ces acteurs peut être conçu au fur et à mesure de l'avancement de la revue documentaire. Cet outil doit permettre de savoir : la chaîne de valeur, les maillons ciblés, les acteurs directs de chaque maillon, la principale activité de chaque acteur, des personnes ressources avec leurs contacts et leur localisation géographique. Parmi les maillons des chaînes de valeur, il y aura nécessairement les acteurs directs que sont les producteurs, les transformateurs et les consommateurs. Toutefois, en fonction de la structuration de chaque chaîne de valeur, il pourrait y avoir d'autres maillons qui seront jugés importants à spécifier, compte tenu du contexte de crise COVID-19.

En outre, pour aller vers ces acteurs identifiés, avec quelques hypothèses de travail, il va falloir, au préalable, déterminer les types de données à récolter. Ici, il est question de données quantitative et qualitative pour évaluer les effets du COVID-19. Ces données peuvent être liées au rendement, à l'emploi, à l'écoulement de la production (surtout en ce temps de restriction de la mobilité), à la main d'œuvre, etc. mais aussi aux pratiques d'avant et durant COVID-19, les stratégies d'adaptation développées par les acteurs face aux mesures de restriction de la circulation des personnes et ses implications socio-économiques, les types de solutions attendus de l'Etat et des autres acteurs, etc. Ces données sont recueillies grâce à un seul outil de collecte qui combine à la fois les données quantitatives et les données qualitatives.

De plus, en termes de modalités de collecte des données, il s'agit de prendre appui sur le partenariat déjà existant entre IPAR et d'autres acteurs comme le Conseil National de Concertation et de coopération des Ruraux (CNCR), etc. mais aussi de tirer profit du réseau d'acteurs d'IPAR pour pouvoir disposer plus ou moins facilement des données recherchées dans un contexte de crise. Par ailleurs, les mesures de restriction de la circulation des personnes lient les chercheurs qui doivent mettre en œuvre cette étude. Par conséquent, l'administration de



l'outil de collecte des données est plutôt faite à distance grâce à internet. Déjà, l'un des effets du COVID-19, dans le milieu professionnel, est le recours au télétravail. De la même manière, la revue documentaire se basera aussi sur l'exploitation des ressources numériques. Toutefois, l'appel téléphonique est aussi un moyen de prendre langue avec les personnes ressources pour accélérer le processus de délivrance des données.

Enfin, à la suite de la collecte des données nécessaires pour évaluer les effets du COVID-19 sur les chaînes de valeur agricoles étudiées, il est important de se poser une autre question : comment analyser ces données brutes pour en tirer de la connaissance scientifique dans le but de contribuer à l'effort de redressement du tissu socio-économique du pays ? Le nœud de la grille d'analyse des données est l'approche chaîne de valeur. Mais, les entrées exploitations agricoles familiales et bases de données seront mobilisées pour rendre plus robuste l'analyse chaîne de valeur. A ce niveau, le cadre théorique est fondé sur le concept de chaîne de valeur. A l'origine, destiné au monde de l'entreprise, le concept de chaîne de valeur fait référence à un système de grappes d'activités interconnectées qui produisent chacune de la valeur à un niveau bien déterminé qui constitue le maillon mais le tout se déroulant dans un environnement caractérisé à la fois par des contraintes et des opportunités qui ont des effets sur l'activité socio-économique. Dans le cas présent, il s'agit de voir les effets de la principale contrainte qu'est le COVID-19 sur les chaînes de valeur agricoles étudiées. C'est pourquoi, dans l'analyse chaîne de valeur, il faudrait prendre en compte l'environnement général mais tout en ne perdant pas de vue la difficulté de sérier les effets strictement liés au COVID-19 et ceux liés aux contraintes structurelles auxquelles font face déjà les différentes chaînes de valeur bien avant la crise sanitaire du COVID-19 et les mesures de restriction de la circulation des personnes qui s'en sont suivies.

Annexe 2 : Guide d'entretiens

Préliminaires

- Se présenter, Présenter l'Etude et son objectif
- Identification de la personne enquêtée : Nom et prénom, sexe et Age,
- Centre de pêche, Maillon, Ancienneté, organisation professionnelle dont il est membre.

1. Identification des problèmes pré-Covid du Maillon (enjeux et défis)

- Production (quantité, qualité)
- Commercialisation (circuits et marchés)
- Transformations (quantité, qualité)
- Problèmes structurels et conjoncturels

2. Qu'est-ce qui a changé cette année et qui peut être lié au covid 19 :

- Financement de la campagne de pêche (tous les maillons)



- Planification de la campagne de pêche dans la zone (P)
- Calendriers des activités (tous les maillons)
- Accès à certaines zones de pêche (P)
- Accès aux centres de débarquement (P)
- Accès à la production (M et FT)
- Accès aux marchés et Ecoulement de la production (M)

3. Comment les mesures de lutte sanitaire (notamment les mesures de restriction des déplacements inter-territoires de pêche) ont impacté sur l'organisation du maillon ?

- Effets sur la production, la transformation, la commercialisation
- Effets sur les revenus des ménages.
- Acteurs mis en chômage technique ;
- Acteurs les plus impactés ;

4. Stratégies d'adaptation développées par les acteurs pour faire face à la crise

- Surveillance des espaces de débarquements en lien avec les mesures de restriction des déplacements inter-territoires de pêche
- Mareyage interne et externe (intérieur du pays)

5. Mesures d'accompagnement reçues et/ou sollicitées ?

- Des organisations professionnelles
- De la part de l'état
- Suggestions à l'État pour atténuer les effets

6. Leçon apprises et Perspectives de votre activité dans le pendant et post-COVID ?

- Quelle leçon tirez-vous de cette pandémie ?
- Comment envisagez-vous votre activité si la pandémie dure plus longtemps que prévu ? Que comptez-vous faire pour les mois à venir ?
- La pandémie pourrait-elle être une opportunité pour la pêche artisanale (car selon certains, elle constituerait un repos biologique naturelle dont la reprise pourrait être bénéfique pour le secteur artisanal) ?



Ut egestas aliquet consequat cras nec ipsum urna. Vestibulum ante ipsum primis in faucibus orci luctus et ultrices posuere cubilia Curae; Maecenas pharetra accumsan mi, dictum porttitor risus tempor vitae. Nulla facilisi. Sed odio est, imperdiet id tempus eu, dapibus vel justo.

© Your Company, Ltd

Designed by Your Company
www.yourcompany.com
Photography by John Doe
Credits going to Riverpixels Studio